

## LIVRE PREMIER

(1491-1556)

Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie des Jésuites. – Sa naissance. – Ses premières années. – Sa conversion. – La Chevalerie spirituelle. – Le diable en fureur. – Une visite de la Sainte Vierge. – Pèlerinage à Mont-Serrat. – Ignace veut pourfendre un Maure. – La veille des armés. – Ignace armé chevalier de la Sainte Vierge. – Manrèze. – Singulière physionomie du nouveau chevalier. – Ses hauts faits. – Victoire remportée sur le diable. – La grotte de Manrèze. – Dialogues avec le diable. – Une touchante prière. – Le petit chien. – Tentation et consolation. – Métamorphose d'Ignace. – Il s'improvise prédicateur et auteur. – Le livre des *Exercices spirituels*. – Voyage en Terre-sainte. – Retour en Espagne. – Ignace étudie la grammaire latine à Barcelone. – Le diable de l'empêche de faire des progrès. – La méthode du diable pour arriver à ce résultat. – Ignace à Alcalá. – Premier essai de l'Ordre de la Chevalerie spirituelle. – Un acte de bravoure contre le diable. – Ignace ne comprend rien aux cours de l'Université. – Il se donne le diplôme de docteur du peuple. – Ses démêlés à ce propos avec l'Inquisition. – Chevalières errantes spirituelles. – Ignace à salamanque. – Nouvelles difficultés avec l'autorité ecclésiastique. – Le livre des *Exercices spirituels* jugé répréhensible. – Ignace abandonné de ses disciples. – Il part seul pour la France. – Il étudie de nouveau la grammaire latine. – Nouveaux compagnons. – Il va en Angleterre chercher des aumônes. – Ses études. – Ses compagnons l'abandonnent. – Il en trouve de nouveaux. – Le voeu de Montmartre. – Voyages d'Ignace à Venise et à Rome. – Révélations, extases. – Un géant de l'autre monde. – Ce que fait Ignace à Rome. – La réforme. – Mort du jésuite Hozes, qui devint beau après sa mort. – Ignace le voit dans le ciel. – Assemblée générale des chevaliers spirituels à Rome. – Discours remarquable d'Ignace. – Ignace s'associe à Jésus Christ. La Compagnie de Jésus. – On demande au pape Paul III l'approbation de la compagnie. – Difficultés. – Un voeu d'Ignace les aplanit. – Bulle d'approbation. – Ses motifs. – Cérémonie de la profession des chevaliers spirituels. – Missions confidentielles qui lui sont confiées. – Ils s'enrichissent en peu de temps, malgré leur voeu de pauvreté.

1497 - 1541

La Société de Jésuites a eu pour fondateur Dom Inigo de Loyola, connu sous le nom de saint Ignace. C'était un gentilhomme espagnol. Il naquit en 1491 sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, dans la province de Guipuscoa. Son père était seigneur d'Ognez et de Loyola.<sup>1</sup> Ce fut dans cette dernière terre qu'il vit le jour; d'où lui vint le surnom qu'on lui donne ordinairement. Les historiens jésuites rapportent que sa mère, pour honorer l'accouchement de la Vierge, le mit au monde dans une étable. Comme on ne s'accordait point sur le nom qu'on devait lui donner, il s'écria tout d'un coup : «Inigo est mon nom.» On ne crut pas devoir aller contre une volonté exprimée d'une manière aussi miraculeuse.

Ignace passa ses premières années à Arévalo, petite ville de la vieille Castille, chez Dom Juan Velasco, trésorier du Roi. Ce seigneur l'avait adopté pour fils. Il en fit un page de Ferdinand V; mais la vie oisive de la cour ne put convenir longtemps au caractère d'Ignace. Il préféra la vie militaire.

À cette époque, les Français avaient entrepris d'enlever la Navarre aux Espagnols. En 1521, ils assiégèrent Pampelune où commandait le duc de Najara. Ignace qui avait été formé au métier de la guerre par ce seigneur, se trouva avec lui enfermé dans la place. Il s'y battit avec courage. Lorsque les habitants en eurent ouvert les portes, il se retira dans la citadelle. Les Français ayant donné l'assaut, Ignace parut sur la brèche, l'épée à la main; un éclat de pierre le blessa à la jambe gauche et un boulet de canon lui cassa la droite. Les Français, après avoir pansé ses blessures, le transportèrent au château de Loyola, où il reçut les soins que réclamait son état. Sa jambe droite avait été rejointe à la hâte. Il ressentait d'atroces douleurs. Les chirurgiens déclarèrent que plusieurs os étaient hors de leur place et qu'il fallait casser de nouveau la jambe. Ignace supporta cette opération avec courage; mais une fièvre violente se déclara. Un délire effrayant s'empara du malade et les médecins déclarèrent qu'il ne passerait pas la nuit. C'était la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul. Ignace avait fait en l'honneur de saint Pierre un poème en langue castillane. Il s'imagina, dans son délire, que cet

apôtre, pour le récompenser de ses éloges, descendait du ciel pour le guérir. La crise passée, le malade alla mieux, et se crut guéri miraculeusement. Il était hors de danger et sa jambe était à peu près guérie, lorsqu'il s'aperçut qu'un os avançait au-dessus du genou et qu'il ne pourrait plus porter la botte bien tirée. Il voulut absolument qu'on lui sciât cet os; il supporta cette nouvelle opération sans jeter un cri, sans même changer de visage. Il guérit encore, mais il se soumit à de nouvelles douleurs afin de n'être pas boiteux. Dans l'espérance d'allonger sa jambe droite, il la fit tirer violemment avec une machine de fer. Il n'en resta pas moins boiteux toute sa vie.

Ce fut pendant qu'il subissait ce traitement que, pour tromper son ennui, il demanda des livres de chevalerie. C'était alors la lecture favorite des Espagnols. Ignace surtout avait nourri son imagination ardente des hauts faits d'armes des chevaliers errants, qui s'en allaient chevauchant de par le monde, pour obéir à la Dame de leurs pensées, redressant les torts, frappant de grands coups d'épées, pour défendre la patrie contre les Maures et pour protéger la veuve et l'orphelin. Ces romans fantastiques sont tombés depuis devant la parodie si spirituelle qu'en a faite Cervantès dans *l'Admirable Dom Quichotte de la Manche*; mais au temps où vivait Ignace, ils faisaient les délices de la noblesse. Quoique le château de Loyola en fût ordinairement bien pourvu, on n'en trouva pas, lorsqu'Ignace en demanda; on lui apporta à la place des Légendes, romans pieux, où les saints, transformés en chevaliers spirituels, se livraient pour l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge à mille dévoties extravagances. Ignace prit goût à cette lecture; elle lui inspira la pensée de fonder une compagnie de chevaliers errants spirituels, qui marcheraient sur les traces des saints par leurs vertus, et sur celle des chevaliers par leur audace et leur courage.

Cependant le souvenir d'une Dame qu'il avait connue à la cour de Castille fit évanouir pour un temps ses pieuses résolutions. Il l'avait choisie pour reine de ses pensées, et il était resté fidèle à son souvenir, au milieu de ses amours et de ses exploits. Fatigué de la lecture des vies de saints, il laissait aller son imagination vagabonde, et repassait dans sa mémoire tout ce qu'avaient fait les plus grands héros de la chevalerie errante pour gagner l'estime de leurs Dames. Il ne pensait plus alors qu'à entreprendre quelque chose d'extraordinaire pour gagner les bonnes grâces de la belle Castillane; puis il se remettait à ses pieuses lectures et reprenait ses projets. Ses idées se fixèrent enfin. Il renonça à ses amours et à ses plaisirs; choisit la Sainte Vierge pour la Dame de ses pensées et résolut de commencer sans délai sa vie nouvelle de chevalier errant de la religion. Son plan de vie fut aussitôt arrêté : aller nu-pieds à la Terre-Sainte, se vêtir d'un sac, porter sur la chair une haire, à pointes aiguës en guise de cuirasse; jeûner au pain et à l'eau, coucher sur la terre, se donner la discipline, habiter les cavernes ténébreuses : telles furent les résolutions du nouveau chevalier. En attendant que sa jambe fût complètement guérie, il passait toutes les nuits à prier et à pleurer ses péchés; s'étant levé une de ces nuits, il se jeta devant une image de la Sainte Vierge, lui jura fidélité et se consacra à son service. Les historiens jésuites racontent qu'il entendit à l'instant même un bruit horrible; la maison fut ébranlée, les vitres de la chambre où il était furent brisées. C'était le diable qui faisait tout ce fracas et qui avait résolu d'ensevelir sous les ruines du château de Loyola le preux guerrier qui devait remporter sur lui tant de victoires. Ignace, armé d'un signe de croix, le força de quitter le logis. Satan effrayé se fit un passage à travers la muraille et y laissa une large brèche que l'on n'a jamais pu réparer, si nous en croyons les mêmes historiens.

Ignace employait le temps qu'il ne consacrait pas à la prière et à la pénitence, à écrire avec des crayons de diverses couleurs, ce qu'il y avait de plus admirable dans les hauts faits des saints. Il les imprima ainsi profondément dans sa mémoire, et n'en fut que plus porté à les imiter. Une vision qu'il eut le confirma dans ses pieuses pensées. C'était pendant une nuit très obscure : Ignace, occupé à ses exercices ordinaires, vit tout à coup la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Elle était environnée d'une lumière resplendissante. Elle ne dit rien, mais son doux regard pénétra Ignace d'un bonheur tout céleste. Il lui semblait que, pendant cette visite de sa Dame, quelqu'un lui purifiait le coeur, effaçait de sa mémoire les images obscènes qu'y avait tracées sa vie d'autrefois, et qu'on le gratifiait du don de continence. Il ne songea plus dès lors qu'à partir. Sa jambe était guérie. En vain son frère aîné essaya-t-il d'entraver ses projets. Ignace sortit du château sous prétexte d'aller voir le duc de Najara. Il fit à ce seigneur une visite de civilité, renvoya les deux valets qui l'avaient accompagné et prit seul la route de Mont-Serrat.

C'était un monastère fameux, situé sur le haut d'une montagne. Ses légendes merveilleuses en avaient fait un pèlerinage très fréquenté. On y trouvait une image de la Vierge à laquelle on attribuait des prodiges sans

nombre. Ignace avait choisi ce monastère comme le lieu le plus convenable pour y faire la veille des armes et s'armer chevalier de la Vierge.

Chemin faisant, il fut joint par un Maure qui entama conversation avec lui. Ignace lui dit qu'il se rendait à Mont-Serrat et se mit à exalter les prérogatives de la Vierge Mère. Le disciple de Mahomet ayant voulu contester la perpétuelle virginité de Marie, Ignace mit la main à l'épée pour le convaincre. Le Maure n'était pas brave; il s'enfuit à toutes jambes. Ignace le poursuivit, et il était sur le point de l'atteindre, lorsqu'il se sentit agité d'un scrupule. Il était arrivé à un endroit où le chemin se divisait en deux : l'un conduisait à Mont-Serrat et l'autre au village où se rendait le Maure. Devait-il poursuivre le mécréant et le pourfendre pour venger sa Dame, ou bien continuer sa route à Mont-Serrat ? Ne sachant se déterminer lui-même, il s'en rapporta à la mule sur laquelle il était monté et lui mit les guides sur le cou. L'excellente bête prit le chemin du pèlerinage. Ignace vit là une inspiration divine, si nous en croyons les historiens jésuites.

Arrivé au pied de la montagne, il fit l'acquisition de son armure de paladin spirituel : une robe de grosse toile, une corde pour la serrer autour de la taille, des sandales, un bourdon et une calebasse. Il attacha ces objets à l'arçon de la selle de sa monture et se hâta de gravir la sainte montagne. En arrivant au monastère, il commença une confession générale de tous ses péchés. Elle dura trois jours. Le bon père, chargé de confesser les pèlerins, lui donna l'absolution et le confirma dans ses pieux projets. Il commença aussitôt à les mettre à exécution; il donna ses habits à un pauvre, endossa son armure spirituelle et ne garda que ses armes dont il voulait, la nuit suivante, faire hommage à la Dame de ses pensées. Il avait lu dans les histoires des grands paladins qu'ils avaient fait *la veille de nuit*, avant d'être armés chevaliers, et que tous avaient fait pour leur Dame de dures pénitences. Il voulut les imiter et passa, dans l'église du monastère, la nuit du 24 au 25 mars de l'année 1522. Pendant toute la nuit, il se tint debout ou à genoux, les yeux fixés sur l'image de la Vierge il se dévoua à son service en qualité de son chevalier il suspendit son épée à un pilier de son autel, puis partit pour Manrèze, afin d'y faire la pénitence d'un brave paladin.

Manrèze était une petite ville située à trois lieues de Mont-Serrat. Ignace se logea à l'hôpital et mendia son pain de porte en porte. Afin de n'être pas reconnu et par humilité, il laissa croître ses ongles, ses cheveux et sa barbe, affecta des manières communes et se garda bien de tous les soins que demande la propreté. Les femmes en avaient peur lorsqu'il passait dans les rues, les enfants lui jetaient des pierres et la populace en faisait son jouet. Les hommes sensés étaient d'avis d'enfermer ce pauvre fou qui avait plutôt l'air d'un ours que d'un homme. Ignace était insensible à ces humiliations. Il jeûnait chaque jour au pain et à l'eau; le dimanche il mangeait un peu d'herbes cuites auxquelles il mêlait de la cendre. Il avait les reins ceints d'une chaîne de fer, et, sous sa robe de toile, il portait un rude cilice. Trois fois par jour il se donnait la discipline. Les nuits, il les passait presque tout entières en veilles et en prières, et il couchait sur la terre nue. Il allait souvent visiter une chapelle de la Vierge dans les environs; et, pour se rendre plus agréable aux yeux de sa Dame, il ajoutait alors à sa chaîne de fer et à son cilice une ceinture d'herbes très piquantes.

Depuis quatre mois, il menait cette vie lorsque le diable le tenta en lui suggérant ces pensées : «Que fais-tu à l'hôpital ? quelle infamie pour un homme de ta qualité de mener la vie d'un gueux ! L'ordure et la crasse sont-elles l'essence de la sainteté ? et ne peut-on y parvenir qu'en se laissant manger tout vivant par la vermine ? N'as-tu pas honte de dégénérer ainsi de ta noblesse, et de déshonorer ton illustre famille ? Le ciel t'a donné un coeur généreux; il veut que tu sois un pieux chevalier et non pas un misérable vagabond. Quitte donc ce lieu; va montrer tes vertus à la cour ou à l'armée. Ton exemple produira là plus de fruits que dans cet hôpital.»

Ignace découvrit bientôt le piège que lui cachait le malin esprit sous des paroles si conformes à la raison; il se livra avec plus d'ardeur à ses saintes folies, si terribles à l'ennemi du bien. Satan, confus de sa défaite, essaya d'une autre ruse; il répandit dans Manrèze que l'homme à la physionomie d'ours était un noble guerrier déguisé en gueux pour faire pénitence. Bientôt on accourut à l'hôpital par curiosité; ses visiteurs, à force de l'examiner, finirent par lui trouver quelque chose de distingué qui révélait sa noblesse. Ignace, effrayé, s'enfuit de l'hôpital et trouva, à un quart de lieue de Manrèze, une caverne horrible qu'il choisit pour demeure. Elle était située au milieu de rochers sauvages; l'entrée en était obstruée par des broussailles épaisses; elle n'avait probablement jamais été visitée que par des serpents. Ignace s'y glissa et s'y livra à des pénitences effrayantes. Il se déchirait les épaules à coups de chaînes de fer et le sein avec une grosse pierre. Il passait plusieurs jours sans prendre de nourriture; et lorsqu'il se sentait tomber en défaillance, il mangeait quelque peu de pain moisi

qu'il avait emporté de l'hôpital. On fut quelque temps sans découvrir sa retraite. Des passants, qui le trouvèrent évanoui à l'entrée de sa grotte et à demi-mort d'inanition, lui donnèrent un peu de nourriture et le ramenèrent malgré lui à l'hôpital de Manrèze. Il y retrouva le diable, qui essaya de le décourager et de le faire tomber dans le péché d'orgueil. Les historiens jésuites ont rapporté, exactement sans doute, d'assez longs dialogues que leur fondateur eut avec Satan. Ignace s'en tira toujours honorablement. Le P. Ribadeboira nous apprend que ce fut surtout par la prière qu'il remporta la victoire sur l'esprit malin, et il nous a conservé celle qu'il adressa à Dieu dans la plus forte tentation. «Secourez-moi, Seigneur, secourez-moi s'écriait Ignace; c'est de vous seul que j'attends la paix de mon âme. Cependant je ne refuserais pas un directeur qui me viendrait de votre main; et quand, vous ne me donneriez qu'un petit chien pour me diriger et pour calmer l'agitation de mon esprit troublé, je lui obéirais comme à mon maître et je le suivrais comme mon guide.»

Malgré, cette touchante prière, Dieu ne lui envoya pas même un petit chien pour le guider, et il tomba dans un tel désespoir qu'il fut sur le point de se jeter par la fenêtre. Les Dominicains de Manrèze essayèrent par pitié de lui rendre un peu de calme, mais inutilement. Il finit enfin par vaincre le démon et retrouver sa tranquillité d'esprit. Pour le récompenser des épreuves qu'il avait souffertes, Dieu lui prodigua les apparitions, les révélations et les extases. Un jour, il lui faisait comprendre le mystère de la sainte Trinité; une autre fois l'ordre qui a présidé à la création du monde ou bien le mystère de l'Eucharistie. Il vivait familièrement avec Jésus Christ et sa mère; les mystères n'avaient plus rien d'obscur pour lui; il assurait qu'après ses révélations, la sainte Écriture pouvait disparaître sans qu'il en souffrit le plus petit dommage. Par intervalle cependant, le diable prenait sa revanche. Un jour entre autres, il accabla de coups le brave chevalier saisi à l'improviste une autre fois il faillit l'étrangler. Le fait le plus remarquable, parmi tant d'autres si dignes d'admiration, fut une extase de huit jours pendant lesquels Dieu lui révéla le plan de l'Ordre de la Chevalerie spirituelle qu'il devait instituer. Il fut malade par suite des extases et illuminations d'en haut, et des combats soutenus contre Satan. Dès qu'il fut guéri, il comprit qu'il était temps de remplacer la vie de pénitence par celle de l'enseignement. Ce ne pouvait être pour lui seul que Dieu lui avait donné tant de lumières; il quitta donc sa robe de toile et sa chaîne; il coupa ses cheveux, sa barbe et ses ongles; se décrassa, mit une robe de bure et commença à prêcher. Il est d'usage dans l'Église que personne ne prêche sans en avoir reçu mission de l'autorité épiscopale; mais un homme en rapport direct avec le ciel est sans doute dispensé des règles ordinaires. Non seulement Ignace prêcha, mais il composa alors son livre des *Exercices spirituels* pour former les chevaliers qui un jour devraient faire partie de son Ordre. Si nous en croyons le P. Louis du Pont,<sup>2</sup> Dieu lui-même révéla ces *Exercices* à Ignace, et la Sainte Vierge l'aida à les composer. Il est à regretter que le P. du Pont n'ait point dit comment il avait appris un fait aussi surprenant. Quoi qu'il en soit, Ignace, tout pénétré d'idées guerrières et chevaleresques, ne rêvait qu'exercices de milice spirituelle, que guerres et luttes ardentes, que chevaliers revêtus de fortes armures et s'avancant en colonne serrée contre Satan, sous l'étendard de la croix.

Le livre des *Exercices* contient des sujets d'oraison et quelques règles assez sèches, particulièrement sur l'examen particulier. Il en est qui regardent ce livre comme un chef-d'oeuvre, d'autres n'y trouvent rien que de fort ordinaire, plusieurs y ont même découvert des erreurs, particulièrement sur l'Incarnation.

Après avoir composé son livre d'*Exercices*, Ignace quitta Manrèze et partit pour la Terre-Sainte. Il avait l'intention d'y faire rude guerre au Mahométisme et d'en convertir tous les adeptes. Ses espérances furent trompées. Il ne fut que peu de temps en Palestine, et ne s'y distingua par aucune aventure vraiment digne d'un si illustre chevalier. De retour en Europe, il se dirigea vers l'Espagne dans le but de s'y livrer à l'étude, de la grammaire d'abord, puis de la théologie. On aurait pu croire qu'un homme qui avait eu Dieu et la Sainte Vierge pour collaborateurs dans la composition de son livre d'exercices, et qui comprenait les mystères, n'avait besoin ni de la grammaire ni de la théologie; mais comme les écrivains ensuite nous affirment en même temps qu'Ignace eut la science infuse et que cependant il eut besoin d'étudier, même les premiers éléments du langage, nous devons nous en rapporter à ce qu'ils ont bien voulu nous apprendre de leur saint fondateur, et croire qu'ils disent la vérité, même lorsqu'ils se contredisent eux-mêmes.

Ignace avait trente-trois ans lorsqu'il commença à étudier la grammaire latine à Barcelone. Il apprit sans trop de difficulté les déclinaisons, mais le diable l'attendait aux verbes; il lui tendit un piège d'autant plus difficile à découvrir, qu'il était caché sous les apparences de l'amour de Dieu. Au lieu donc de conjuguer le verbe *Amo*, Ignace faisait des actes d'amour: «Je vous aime, ô mon Dieu, disait-il, vous m'aimez, aimer, être aimé; et rien



davantage.» Ces aspirations ne le faisaient pas entrer dans le mécanisme des conjugaisons; il s'aperçut de son peu de progrès et s'en prit à Satan. Afin de déjouer les ruses de son ennemi, il mena Artebale son maître à l'église de Sainte-Marie-de-la-Mer, se mit à genoux devant lui et fit voeu de continuer ses études, malgré les obstacles que le diable pourrait lui susciter. Il pria son maître de le regarder comme un petit écolier et de le traiter comme tel, en lui fixant chaque jour sa leçon et en lui donnant le fouet s'il ne l'apprenait pas. Lorsqu'il commença à expliquer un peu de latin, on lui donna à traduire le *Soldat chrétien*, d'Érasme. Mais voici que ses visions cessèrent dès qu'il eut le livre entre les mains. Il en conclut qu'Érasme était un auteur proscrit par Dieu. Aussi l'interdit-il plus tard à ses chevaliers spirituels, qui n'ont cessé depuis d'en dire le plus de mal qu'ils ont pu. Les littérateurs chrétiens ne furent pas aussi sévères; ils ont toujours admiré, dans cet auteur célèbre, le prêtre éclairé, qui ne se faisait pas illusion sur le besoin de réforme qu'avait l'Église au 16<sup>e</sup> siècle, et l'écrivain distingué qui a fait le plus grand honneur à la littérature. Ignace, étudiant la grammaire, fut plus avisé. Aussi ses disciples soutiennent-ils que sur ce point comme sur bien d'autres, il fut inspiré.

Après avoir étudié deux ans la grammaire à Barcelone, Ignace se crut en état de passer à la philosophie et à la théologie pour étudier ces sciences, il se rendit à l'Université d'Alcala de Henarès, nouvellement fondée par le cardinal Ximenès. Tout en étudiant la grammaire, il avait fait plusieurs disciples à Barcelone. Ils voulurent le suivre à Alcala, mais Ignace n'osa les mener avec lui de peur que l'Inquisition de Tolède n'en prît ombrage. Il ne fut donc accompagné que de Calliste, Artiaga et Cazères. Il trouva un quatrième compagnon à l'hôpital d'Alcala. C'était un jeune Français nommé Jean, page du vice-roi de Navarre, qui se trouvait à l'hôpital pour se guérir d'une blessure. Ignace lui inspira un grand dégoût pour la cour et une vive ardeur pour la Chevalerie spirituelle.

Le maître et les disciples étaient vêtus d'une longue jaquette ou saie grise, leur chapeau était de même couleur. Ils étaient logés par charité et ils mendiaient leur pain. Ignace gagna son logement et sa nourriture par un acte de bravoure qui mérite d'être rapporté. Il y avait à l'hôpital une chambre où personne ne pouvait demeurer parce qu'elle était remplie de diables qui y faisaient chaque nuit un sabbat épouvantable. Le directeur de l'hôpital l'offrit à Ignace, mais en l'avertissant de ce qui s'y passait. Ignace s'était assez souvent mesuré avec le diable pour ne le pas craindre. Il accepta courageusement la chambre. Le coeur lui faillit cependant lorsqu'il entendit l'inferral sabbat; mais, surmontant ce premier moment de frayeur, il se lève et adjure ainsi Satan et ses anges. «Si vous avez reçu de Dieu le pouvoir de me nuire, me voilà prêt; frappez. Mais si vous n'avez reçu de Dieu aucun pouvoir, fuyez, maudites créatures, et laissez-moi en repos.» À ces mots, les diables s'enfuirent à la hâte et ne revinrent jamais faire leur sabbat dans la chambre exorcisée par le saint homme. En récompense du signalé service qu'il avait rendu, le directeur de l'hôpital lui assura, non seulement son logement dans cette chambre, mais sa nourriture. Ignace n'en mendia pas moins, non plus pour lui, mais pour les pauvres honteux et pour les infirmes qui ne pouvaient sortir.

Il suivait en même temps les cours de l'Université d'Alcala. On y expliquait la logique de Dominique Soto, la physique d'Albert le Grand et les sentences de Pierre Lombard. Malgré son application, il ne comprenait rien ni aux auteurs ni aux explications. Il y a tout lieu de croire que, comme Érasme, ces auteurs étaient frappés d'une malédiction divine, qui les rendait indignes d'être compris par un homme aussi saint. Quoi qu'il en soit, Ignace et ses compagnons abandonnèrent les cours de l'Université pour se faire docteurs du peuple et des petits enfants. Ils joignaient au catéchisme des exhortations aux écoliers débauchés. Quelques dévotes se mirent en outre sous la direction d'Ignace. Tant de bruit excita l'attention de l'Inquisition de Tolède. Plusieurs membres du redoutable tribunal se rendirent à Alcala croyant mettre la main sur quelques adeptes de la secte des *Illuminés*. Ils trouvèrent tout autre chose. Après avoir constaté l'ignorance des nouveaux docteurs, ils remirent toute la cause à Jean Rodrigue Figileroa, grand vicaire d'Alcala, et s'en retournèrent. Le seigneur vicaire ouvrit une enquête sur la vie et les moeurs des inculpés et les renvoya absous, en leur défendant seulement de s'habiller de la même manière.

À peine sorti de ces difficultés, Ignace retomba dans une affaire non moins désagréable. Il avait à Alcala, parmi ses prosélytes, deux dames qui se sentirent éprises d'une noble ardeur pour la Chevalerie spirituelle; il leur sembla qu'elles pouvaient bien imiter celui qu'elles avaient choisi pour guide. Ce fut en vain qu'Ignace chercha à les en dissuader; elles refusèrent absolument d'admettre le principe, qu'on pouvait admirer dans les autres de belles et grandes actions, sans être obligé de les imiter. Elles trouvèrent donc qu'Ignace n'était pas

conséquent en voulant les empêcher de faire ce que lui-même avait cru bon; elles quittèrent leurs maisons et commencèrent la vie de *chevalières errantes*, en faisant à pied, et vêtues en mendiante, les deux pèlerinages célèbres de Notre-Dame de Guadalupe et du Saint-Suaire de Jaen. Il ne fut bientôt bruit dans Alcalá que du départ des deux dames; et, comme on savait qu'elles étaient au nombre des prosélytes d'Ignace, on en fit retomber sur lui la responsabilité. Le bruit parvint jusqu'aux oreilles du Vicaire de l'inquisition, qui fit mettre Ignace en prison. Les deux dames, après une absence de quarante jours, étant rentrées à Alcalá, furent interrogées; elles attestèrent qu'Ignace avait cherché à les détourner de leur projet, au lieu de les y exciter. Le Vicaire le mit alors en liberté; mais dans le jugement qu'il rendit, il l'obligea, ainsi que ses compagnons, à se vêtir comme les autres écoliers, et leur défendit d'enseigner avant d'avoir étudié la théologie pendant quatre ans.

Une telle sentence ne pouvait convenir à un homme qui avait reçu de Dieu l'intelligence des plus profonds mystères; il se hâta de quitter Alcalá et se dirigea vers Salamanque, qui avait une école de théologie fort célèbre. Quatre de ses disciples le suivirent. Chemin faisant, Calliste échangea ses habits contre ceux d'un pèlerin en guenilles. Il arriva, à Salamanque avec une jaquette trop courte pour lui et un chapeau crasseux dont les larges bords donnaient à sa figure quelque chose de burlesque. Ignace et ses compagnons commencèrent à prêcher comme à Alcalá. Le peuple accourut en foule à leurs conférences, et quelques dames se mirent sous leur direction. Les Dominicains du couvent de Saint-Étienne eurent la curiosité de connaître à fond les personnages qui faisaient tant de bruit. Ignace avait choisi parmi eux son confesseur; on l'invita un jour à dîner; il s'y rendit avec Calliste. Après le repas, le sous-prieur, accompagné du confesseur et d'un autre religieux, conduisit les deux chevaliers spirituels dans un lieu retiré et les interrogea d'une manière très pressante sur leur instruction et sur la mission qu'ils s'attribuaient. Ignace refusa de répondre. «Je vous forcerai bien de parler,» dit le sous-prieur; sur-le-champ il le fit enfermer avec son compagnon et en donna avis à Dom Frias, grand-vicaire de l'évêque de Salamanque. Celui-ci, sans forme de procès, fit mettre les deux prisonniers au cachot, attachés ensemble par les pieds avec une grosse chaîne de fer. Ils passèrent la nuit à chanter des hymnes, Le lendemain, Frias les interrogea. Ignace, lui remit le livre des *Exercices spirituels* et indiqua la demeure de ses trois autres compagnons, qui furent arrêtés, et enfermés, sans pouvoir obtenir de communiquer ni avec Ignace, ni avec Calliste.

Frias lut le livre des *Exercices spirituels* et le fit examiner par trois docteurs en théologie. Après vingt-deux jours de prison, on fit comparaître le maître et les disciples, et on leur notifia un jugement d'après lequel il leur était défendu de parler de la distinction du péché mortel et du péché véniel ayant d'avoir étudié quatre ans en théologie. On avait trouvé que, sur ce point, la doctrine des *Exercices spirituels* n'était pas parfaitement exacte. Cependant, on déclara que les inculpés n'étaient point hérétiques et que leurs mœurs étaient bonnes. On leur accorda, en outre, la permission de faire le catéchisme.

Ignace ne pouvait consentir à être ainsi gêné dans son apostolat. Il résolut de quitter l'Espagne, où il était si peu apprécié il crut que Dieu lui inspirait d'aller en France pour y recommencer ses études dans l'Université de Paris. Il fit part de son projet à ses disciples, qui refusèrent de le suivre. Il partit donc seul, chassant devant lui un âne chargé de ses livres et de son mobilier d'étudiant. Arrivé à Paris sans encombres, il recommença, à trente-sept ans, ses études sur la grammaire latine. Un de ses compatriotes lui ayant volé l'argent qu'il avait apporté d'Espagne, il prit son logement à Saint-Jacques-de-l'Hôpital et mendia son pain. Il fit trois nouveaux prosélytes qui vendirent tout ce qu'ils avaient, même leurs livres, et se mirent comme lui à mendier. Cette conversion fit grand bruit à Paris. Matthieu Ori, dominicain et Grand-Inquisiteur, interrogea Ignace, le trouva innocent et le, renvoya absous.

Cependant les aumônes à Paris étaient peu abondantes, et les chevaliers spirituels se trouvaient en danger de mourir de faim. Ignace passa en Flandre et de là en Angleterre pour leur procurer des ressources; il réussit si bien qu'il récolta ce qui était nécessaire pendant plusieurs années, tant pour lui que pour ses compagnons. Ils se remirent à l'étude, qui avait été fort négligée pendant ces excursions. Sur dix-huit mois qu'il avait été au nombre des élèves du collège de Montaigu, Ignace n'en avait guère étudié que six. Il crut pouvoir cependant commencer alors à sa philosophie au collège de Sainte-Barbe. Il s'appliqua moins à étudier qu'à exercer auprès de ses condisciples une espèce d'apostolat. Ceux-ci, par curiosité ou pour tout autre motif, le suivirent à

l'Église où il faisait les Exercices. Le professeur voyant son cours presque abandonné, en porta plainte au directeur du collège; Ignace fut sur le point de subir la peine infamante du follet, en présence des maîtres et des élèves; mais comme il n'était réellement coupable que d'avoir inspiré à ses condisciples une grande ardeur pour les *Exercices spirituels*, le directeur n'osa l'en punir et le proclama même saint, en présence de tous ceux qui faisaient partie de son établissement. Ignace fut cependant alors abandonné de ses disciples et put se livrer avec plus de soin à ses études. Lorsqu'il eut achevé son cours de philosophie, il fut reçu maître ès arts; il commença ensuite sa théologie dans l'école des dominicains de la rue Saint-Jacques.

Les études ne l'empêchaient pas de poursuivre son projet de former un Ordre de chevalerie spirituelle. Abandonné deux fois par ses disciples, il ne se découragea point et se remit à l'oeuvre. Ses efforts furent couronnés de succès et les compagnons qu'il sut alors s'attacher furent les colonnes de la fameuse Compagnie dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire. Le premier fut Pierre Lefèvre originaire d'un village de la Savoie; il était doux et sans défense. Ignace le gagna facilement. Il n'en fut pas de même de François Xavier, jeune professeur de philosophie au collège de Beauvais, ardent à l'étude et ambitieux. Ignace ayant entrepris de le gagner n'en reçut d'abord que mépris et railleries; mais il s'en empara en flattant son amour-propre et en changeant en zèle pour le salut des âmes l'ambition dont il était dévoré. Xavier fut donc le second de ses disciples. Il était Espagnol. Jacques Laynès, Alphonse Salméron, Nicolas Alphonse, surnommé Bobadilla, Simon Rodriguez, se joignirent bientôt après à Ignace, qui se trouva ainsi à la tête de six chevaliers. Il les rassembla un jour et leur fit un discours pathétique dans lequel il leur proposa la conquête spirituelle de la Palestine. Ce projet leur sourit; il fut décidé qu'après avoir terminé leur cours de théologie, ils se rendraient à Venise pour s'embarquer. On arrêta, en outre, que, dans le cas où ils ne pourraient partir, ils iraient à Rome se jeter aux pieds du pape et lui offrir leurs services.

Ignace, qui avait déjà, été abandonné deux fois par ses prosélytes, crut devoir prendre ses sûretés; il proposa donc à ses nouveaux compagnons de s'engager par voeu à exécuter leurs résolutions. Ils y consentirent et prirent jour pour faire ce voeu d'une manière solennelle.

Le 15 août 1534, jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, Ignace et ses six compagnons se dirigèrent vers Montmartre. Ce n'était pas sans raison profonde que ce jour avait été préféré. Le chevalier de la Sainte-Vierge voulait que tout son Ordre la reconnût pour sa Dame et se dévouât à son culte d'une manière toute spéciale. Il se rendit avec ses chevaliers dans une chapelle souterraine où, selon une tradition locale, saint Denis avait été décapité avec ses compagnons. Lefèvre, ordonné prêtre depuis peu, leur dit la messe et les communia. Ils prononcèrent leurs voeux et formèrent une petite communauté ayant la même demeure et la même table. Quelque temps après, Xavier, Layriès et Salméron résolurent d'aller en Espagne, afin de mettre ordre à leurs affaires de famille avant de se vouer à la vie nouvelle qu'ils voulaient embrasser. Ignace craignit qu'on ne les détournât de leur vocation et, sous prétexte de ne pas les distraire de leurs études, il se chargea d'aller lui-même régler leurs affaires. Avant son départ, il leur donna rendez-vous à Venise pour le 25 janvier de l'année 1537.

Arrivé en Espagne, Ignace refusa de loger au château de Loyola, malgré les instances de son frère, et élit domicile à l'hôpital d'Azpétia. Si nous en croyons les historiens jésuites, il fut prophète dans son pays et y détruisit tous les vices; ses prédications étaient tellement suivies que les églises étaient trop petites pour contenir ses auditeurs; il était obligé de prêcher en pleine campagne, et chose étonnante ! quoiqu'il eût la voix très faible, on l'entendait facilement à une distance de trois cents pas. Ces mêmes historiens remarquent comme une chose des plus surprenantes le succès qu'il obtint contre les prêtres concubinaires. Des prêtres réformèrent leurs moeurs à la voix d'Ignace qui, pour leur ôter la pensée de retomber dans leurs vices, obtint des magistrats des règlements très sévères contre ceux qui s'abandonneraient au libertinage.

Tandis qu'Ignace opérait ces prodiges en Espagne, Lefèvre, qui l'avait remplacé à Paris comme chef de la Compagnie, gagna trois nouveaux étudiants par le moyen des *Exercices spirituels* : Claude Le Jay, d'Annecy; Jean Codure, du diocèse d'Embrun, et Pasquier-Brouët, du diocèse d'Amiens. Ils firent leurs voeux à Montmartre, le jour où les six autres les renouvelèrent pour la première fois.

La Compagnie des chevaliers spirituels était donc composée de dix membres, y compris le Général, lorsque arriva l'époque fixée pour le rendez-vous de Venise. Ignace s'y rendit à la fin de l'année 1535, après un



voyage, rempli d'aventures, surprenantes sans doute, mais peu dignes de figurer dans l'histoire. Il trouva à Venise plusieurs Espagnols qu'il enrôla sous sa bannière; Jacques Hozes fit dès lors ses vœux; d'autres les firent plus tard, lorsque la Compagnie fut approuvée par le pape. Les succès d'Ignace à Venise parvinrent jusqu'aux oreilles de Pierre Caraffa, évêque de Théate, et qui devint pape sous le nom de Paul IV. Cet évêque, affligé des désordres du clergé, venait de fonder un ordre de clercs réguliers, que l'on appela Théatins, et dont le but principal était de travailler à la réforme des mœurs ecclésiastiques. Il espéra qu'Ignace entrerait dans son ordre avec ses compagnons, et il lui fut alors très utile dans une fâcheuse affaire qui lui survint. Le bruit s'était répandu à Venise qu'Ignace avait été condamné à Alcalá, à Salamanque et à Paris comme hérétique et qu'il n'avait évité le feu qu'en prenant la fuite. Le nonce Veralli fut saisi de l'affaire. Caraffa rendit si bon témoignage de l'orthodoxie d'Ignace, que le nonce prononça une sentence juridique en sa faveur.

es compagnons d'Ignace qui étaient restés à Paris arrivèrent à Venise avant l'époque fixée. Comme le bruit courait que la guerre allait éclater entre François I<sup>er</sup>, roi de France et l'empereur Charles-Quint, ils craignirent que le voyage ne devînt impossible, et ils jugèrent prudent de se mettre en route sans délai. Ils sortirent de France le 15 novembre 1536, et prirent leur chemin par l'Allemagne; leur vêtement était celui des pauvres pèlerins : un bourdon, un havresac de cuir contenant quelques papiers; c'était tout leur mobilier. Ils marchaient en chantant des hymnes et des litanies, le chapelet à la main, comme défi porté au protestantisme. Pendant le chemin, ils brisèrent plus d'une lance spirituelle avec les ministres des lieux qu'ils traversaient. Laynès, très fort en dialectique, se distingua dans ces luttes; Xavier s'exerçait particulièrement aux actes de charité. C'était une âme ardente, une imagination exaltée, mais un cœur droit. Ils arrivèrent à Venise le 8 janvier 1537; ils y restèrent une partie de l'année, servant les pauvres dans les hôpitaux. La ligue formée par la république de Venise, Charles Quint et le pape contre les Turcs, rendit impossible leur départ pour la Terre-Sainte. Ils résolurent, après plus d'un an d'attente, de se diriger vers Rome. Ignace y envoya d'abord Lefèvre et Xavier pour préparer les voies. Il n'osait y aller d'abord lui-même, parce que l'évêque de Théate, Caraffa, y avait été appelé en qualité de cardinal. Ce prélat lui gardait rancune de ce qu'il n'avait pas voulu entrer dans son ordre. Xavier et Lefèvre furent bien reçus de Paul III; ils recueillirent à Rome des aumônes assez abondantes et obtinrent du pape le privilège de recevoir les ordres de tout évêque, dans le temps et le lieu qu'ils voudraient. Ils profitèrent de ces privilèges pour se faire ordonner prêtres à Venise, et commencèrent à prêcher dans les villes des environs. Ils employaient les mêmes moyens que les saltimbanques pour attrouper le peuple autour d'eux; mais ceux qui venaient pour rire s'en retournaient en pleurant leurs péchés. Ignace, certain d'être bien reçu de Paul III, partit peu de temps après pour Rome, avec Lefèvre et Laynès. Les jésuites, racontent qu'à deux lieues de cette ville, il tomba en extase; qu'il vit le Père éternel l'associant à Jésus Christ, son fils, et qu'il reçut de nouvelles lumières sur sa Compagnie et sur le nom qu'il lui devait donner. Les révélations, les extases, les illuminations se multipliaient à l'infini sous la plume des fervents disciples, lorsqu'ils parlent de leur patriarche. Toutes les puissances du ciel et de l'enfer étaient à ses ordres. C'est ainsi que Rodriguez, qui avait eu la pensée de quitter la Chevalerie spirituelle pour la vie solitaire, en fut empêché par un géant de l'autre monde qui lui barra le chemin et le menaça de son épée. Ignace le sut par inspiration et raffermir le courage de son faible compagnon. Nous n'entreprendrons pas de retracer mille faits aussi surprenants que nous trouvons dans la vie d'Ignace. Il ne faut pas offrir aux yeux des profanes tant d'actions merveilleuses, qui ne peuvent être appréciées que par des hommes de bonne volonté.

Ignace arriva à Rome sur la fin de l'année 1537. Paul III l'accueillit favorablement, chargea Lefèvre du cours d'Écriture Sainte et Laynès de la scolastique, au collège de la Sapience. Pour Ignace, il se consacra à la réforme des mœurs dans la ville de Rome.

Paul III ne se faisait pas illusion sur la nécessité de cette réforme; dans ce but, il avait publié une bulle qui n'avait pas eu de résultat. Il avait ensuite (1537) chargé, une commission de cardinaux et de prélats de lui indiquer les principaux points sur lesquels son zèle devait particulièrement s'exercer. La commission lui remit un mémoire qui mettait à nu les plaies de l'Église. Vingt-huit abus y étaient indiqués. À la tête de la commission étaient les quatre cardinaux Contarini, Caraffa, Sadolet et Polus. Ces noms donnent au mémoire sur la réforme une haute importance. L'analyse de ce document fera connaître l'état de la cour de Rome au moment où Ignace y arriva avec ses compagnons.

«Le choix des prélats et des prêtres n'est pas fait avec assez de soin et de précaution; on admet à ces emplois



sacrés des hommes qui n'ont ni mœurs ni capacité et qui sont souvent trop jeunes. De là naissent des scandales nombreux, le mépris pour l'ordre ecclésiastique, la diminution et la presque extinction du respect dû au culte de Dieu. Les plus graves abus règnent dans la collation des bénéfices et dignités ecclésiastiques comme les évêchés et les cures. On ne considère que l'avantage qui en revient à ceux qui les obtiennent et Don le bien du troupeau de Jésus Christ. De là vient que l'on donne à certains des bénéfices dans des lieux dont ils n'entendent pas la langue et où ils ne résident jamais, se contentant de toucher les revenus sans se préoccuper des devoirs. On a oublié le grand principe : que celui qui jouit des biens ou pensions ecclésiastiques n'a droit qu'au nécessaire, et que le reste appartient aux pauvres et à l'Église. On trafique des bénéfices ecclésiastiques comme d'une marchandise, afin de se réserver des pensions et de s'enrichir. Des évêques ne se réservent que à le titre de cette dignité et les biens qui y sont attachés, laissent les charges à des coadjuteurs qui remplissent les devoirs, sans avoir de titre, et jouissent d'une minime

portion des biens. Au grand scandale des fidèles, on n'observe pas la loi par laquelle il était défendu aux enfants des prêtres de succéder aux bénéfices de leurs pères.

Un autre abus consiste dans les grâces expectatives et les réserves. Il arrive de là que ceux qui sont désignés d'avance pour des bénéfices désirent la mort de ceux qui les possèdent, afin d'en jouir plus tôt.

Que dirons-nous, ajoutent les commissaires du pape, de ces bénéfices qu'on appelle communément incompatibles, c'est-à-dire dont la même personne ne peut pas jouir simultanément. Cette ancienne discipline n'est plus guère en vigueur, et l'on voit aujourd'hui, à la honte de la religion, un seul homme posséder plusieurs évêchés. Les cardinaux eux-mêmes, qui doivent résider à Rome, vendent leur voix aux princes dont ils obtenaient des évêchés dans lesquels ils ne peuvent résider malgré la loi qui les y oblige. Est-il cependant un spectacle plus digne de pitié que de voir les églises abandonnées presque partout par des évêques qui ne sont que des mercenaires ? D'après les canons, les évêques ne doivent pas être absents de leurs diocèses plus de trois mois, et l'on en voit qui les abandonnent des années entières.

Les crimes restent impunis; ceux qui s'en rendent coupables savent bien, à prix d'argent, se soustraire aux peines qu'ils ont méritées.

Les désordres ne sont pas moins grands dans les maisons religieuses; ces désordres sont publics et causent dans le peuple les plus grands scandales. Notre avis est donc que l'on abolisse les monastères qu'on nomme conventuels, non pas d'une manière violente et précipitée, mais en leur défendant de prendre des novices. On laissera ainsi mourir les anciens, que l'on remplacera par de nouveaux religieux. Nous pensons même que dès à présent on devrait congédier des monastères tous ceux qui ne sont pas profès. Les abus sont énormes dans les monastères de religieuses. On ne peut y remédier qu'en ôtant la direction de ces maisons aux moines, pour la donner à des hommes non suspects et avec lesquels les religieuses ne courent aucun danger.

La mauvaise doctrine de plusieurs universités; les dispenses de vœux ou de mariage; les quêtes des moines et les superstitions qui les accompagnaient; la simonie, c'est-à-dire la vente ou l'achat des choses saintes; l'abus des indulgences, les chapelains à gage, furent indiqués par la commission comme autant d'objets dignes d'une réforme prompte et sévère. Après avoir signalé ces abus généraux, la commission attira l'attention de Paul III sur ceux qui étaient particuliers à la cour de Rome. Les prêtres peu soigneux dans leurs ministères, les désordres de mœurs, les haines, la négligence dans le soin des malades et des pauvres, sont les principaux points qu'elle crut devoir indiquer.

La réforme de tous ces abus fut remise à un autre temps. Pendant le moyen âge, le gouvernement pontifical ne prit pas d'initiative des réformes; il aima mieux fermer les yeux jusqu'au moment où les peuples, las des abus, se levèrent pour les détruire. Alors on passa les bornes; au lieu de réformes on eut des révolutions, dont les effets immédiats furent déplorables. Ceux qui profitaient des abus regardèrent ces révolutions comme des attentats; d'autres les considérèrent comme une défense légitime des opprimés contre les oppresseurs, et des moyens par lesquels la Providence châtiât les coupables. Si la papauté eût été alors un gouvernement vraiment sage, elle eût, au moyen de réformes progressives, satisfait aux besoins des peuples. Tel ne fut pas le gouvernement de Paul III.

Le mémoire de la commission de réforme fut respectueusement déposé aux archives. Paul III eût voulu réformer, mais sans rien entreprendre de difficile. Il crut avoir rempli sa tâche de souverain et de pape en

engageant quelques particuliers à travailler à la réforme du clergé et du peuple; il avait encouragé à ce titre l'ordre des clercs réguliers du cardinal Caraffa. Lorsque Ignace arriva à Rome, il se hâta de l'engager à travailler à la réforme des moeurs.

Tandis que Lefèvre et Laynès faisaient leurs cours au collège de la Sapience, Ignace entreprenait bravement la réforme de Rome. On doit lui rendre cette justice, qu'il aimait et pratiquait la vertu depuis sa conversion, et que son zèle était sincère. Son imagination ardente, remplie des images exagérées de la chevalerie errante, donnait à ses actes un caractère souvent excentrique; ses disciples lui ont peut-être aussi prêté beaucoup d'actions qu'ils croyaient utiles à sa gloire. Quoi qu'il en soit, Ignace était un homme vertueux qui entreprit de bonne foi la réforme des vices, et qui n'institua sa Compagnie de chevaliers spirituels que pour aller de par le monde pourfendre les mécréants avec le glaive de la prédication; redresser les torts; défaire les enchantements diaboliques et rendre à l'Église toute sa splendeur. Nous verrons si les disciples furent fidèles à la pensée du maître.

Ignace, chargé par Paul III de travailler à la réforme, des moeurs dans la ville de Rome, appela à son aide ses autres compagnons. Il en avait perdu un, Hozez, qui mourut à Padoue, où il prêchait avec Codure. Hozez était, de son vivant, brun et très laid; la mort le rendit, si blanc et si beau que Codure ne pouvait se lasser de l'admirer et de le baiser. Ignace, qui était au Mont-Cassin lorsqu'il mourut, vit son âme entrer dans le ciel, couronnée de rayons lumineux. Bien plus, étant allé à la messe, au moment où le prêtre prononçait ces mots du *Confiteor* : *À tous les saints*, il vit le ciel ouvert, et Hozez qui semblait plus brillant que tous les autres saints. Cette vision le rendit si heureux qu'il en pleura pendant deux jours. Depuis ce miracle, il fut admis dans la Compagnie que Dieu avait une prédilection pour les chevaliers spirituels dont il faisait les plus grands saints du paradis. Ignace gagna dans le même temps plusieurs autres compagnons, entre autres François Strada, qui obtint en Espagne une grande réputation d'éloquence.

La troupe était devenue assez considérable pour que l'on songeât à en former une Compagnie régulière, approuvée par le pape. Tous les membres étaient réunis à Rome vers la fin du carême de l'année 1538. Ils logeaient tous dans la maison d'un gentilhomme nommé Quirino Garzonio. C'est là qu'ils tinrent leur première assemblée générale. Ignace prononça un discours digne d'un général d'armée : «Les chevaliers étant appelés de Dieu pour faire la conquête spirituelle de l'univers, il fallait de toute nécessité qu'ils fussent enrôlés dans une milice qui pourrait se perpétuer jusqu'à la fin des siècles. On ne pouvait douter que l'éternité ne fût promise à la nouvelle Compagnie, puisque Jésus Christ et le Père Éternel lui en avaient positivement donné leur parole.» Ce discours produisit le meilleur effet sur la troupe, qui décida qu'il fallait préparer l'esprit du pape et travailler à en obtenir une approbation. La chose semblait d'autant plus nécessaire que Paul III, désolé des maux que faisaient les religieux à l'Église, était bien désolé à n'en pas approuver de nouveaux. On espérait cependant le faire revenir sur cette résolution, et l'on s'occupa, séance tenante, du nom qu'aurait le nouvel ordre. «Si vous m'en croyez, dit Ignace, nous l'appellerons la Compagnie de Jésus. Ce nom, qui est au-dessus de tous les noms, m'a été divinement inspiré dès ma retraite de Manrèze, et dernièrement encore lorsque le Père Éternel m'apparut près de Rome et qu'il

m'associa avec son fils.<sup>3</sup> Ainsi, mes très chers frères, n'en cherchons point d'autres.»

Nous voulons croire qu'Ignace, dans son exaltation, ne mesurait pas ses termes autant qu'il l'eût fait de sang-froid, et qu'il regardait réellement ses visions comme certaines : autrement, on serait obligé de le regarder comme un fourbe et un impie. Il faut admettre que son ardeur fébrile l'emportait involontairement au delà des bornes; à moins qu'on n'aime mieux penser que ses historiens, jaloux de faire de lui le personnage le plus favorisé de visions et d'extases, nous aient donné comme des faits ce qui ne serait que le produit de leur imagination. Ignace n'était pas théologien et n'avait pu suivre avec succès les cours des facultés, malgré les lumières surnaturelles qu'il avait, dit-on, reçues; mais il en savait sans doute assez pour être convaincu qu'il ne pouvait sans impiété

dire qu'il avait été associé par le Père Éternel à son Fils. En prenant ces mots à la rigueur et en les rapprochant de

quelques passages des exercices spirituels, on pourrait

en conclure qu'Ignace n'avait sur la divinité de Jésus Christ que les idées vagues et hétérodoxes qui ont depuis fait condamner ses disciples Hardoin et Berruyer. Le Nestorianisme des Jésuites serait ainsi d'assez haute

date.<sup>4</sup>

Les disciples d'Ignace croyaient sans doute à ses révélations. Ils applaudirent au nom de Compagnie de Jésus qu'il avait reçu du ciel,<sup>5</sup> et ne songèrent plus qu'aux moyens d'obtenir l'approbation du pape. Paul III était à Nice, où il devait traiter de la paix avec François I<sup>er</sup> et Charles-Quint. En l'attendant, ils prêchèrent et prirent surtout pour thème de leurs discours la fréquente communion. Les pécheurs les plus scandaleux trouvèrent qu'il était si facile d'être digne de communier souvent, d'après la doctrine des nouveaux apôtres, que la sainte table, presque déserte auparavant, fut bientôt assiégée. Après avoir prêché pendant le jour, Ignace et ses compagnons passaient une partie des nuits à organiser la Compagnie future et à jeter les premières assises de ses Constitutions. Ils décidèrent qu'outre les vœux de pauvreté, et de chasteté, qu'ils avaient faits, ils feraient celui d'obéissance; qu'à la tête de la Compagnie, il y aurait un Général élu à vie et revêtu d'une autorité absolue; que pour décider Paul III à donner son approbation, on ajouterait aux trois vœux, communs à toutes les communautés religieuses, celui d'obéir au pape et d'aller partout où il le jugerait à propos, sans même se préoccuper de ce qui serait nécessaire pour le voyage.

Le projet de Constitutions ébauché, Ignace en dressa un mémoire qu'il fit présenter au pape par le cardinal Contarini. Paul III le lut; il fut flatté surtout du quatrième vœu, qui semblait promettre au Saint-Siège une armée dévouée, toujours prête à voler où le péril serait, plus grand; il s'écria : *Le doigt de Dieu est ici*. Ignace pria le pape de confirmer par écrit ce qu'il avait ainsi approuvé de vive voix; mais Paul III ne voulut rien décider sans l'avis de trois cardinaux. Le premier qui fut chargé de l'examen des nouvelles Constitutions fut Barthélemi Guidiccioni, théologien et canoniste fort savant. Fidèle aux décisions des conciles de Latran et de Lyon,<sup>6</sup> qui avaient interdit les nouveaux ordres religieux, il ne voulut même pas jeter un coup d'oeil sur le mémoire qui lui fut présenté : «De quelque nature que soit le nouvel ordre, dit-il, l'Église n'en a pas plus besoin que de tant d'autres dont elle serait bien heureuse d'être délivrée.» Les deux autres cardinaux consultés par le pape furent du même avis. Ignace ne se découragea pas. Il avait su gagner Paul III, qui employa ses compagnons à divers ministères, avant d'avoir approuvé la Compagnie. Sur la demande de Jean III, roi de Portugal, Rodriguez et François Xavier se rendirent en ce royaume, d'où ce dernier partit pour les Indes orientales.

Ignace resta à Rome et continua ses instances pour l'approbation de sa Compagnie. Le Jésuite Ribadeneira rapporte qu'il renonça à tous moyens humains pour l'obtenir, et qu'il s'adonna à la prière, aux jeûnes et à la pénitence. Tout cela était aussi inutile que le reste, lorsqu'il s'avisait de promettre à Dieu trois mille messes, s'il lui accordait ce qu'il demandait. À peine eut-il fait ce vœu, que, selon le même historien, le cardinal Guidiccioni se sentit tout à coup changé sans savoir ni pourquoi ni comment. Il lut l'écrit qu'il n'avait même pas voulu regarder, ses scrupules se dissipèrent, et le nouvel ordre lui sembla absolument nécessaire pour faire la guerre aux hérétiques, Les autres cardinaux se rangèrent à son nouvel avis; Paul III, qui avait vu là tout d'abord le doigt de Dieu, donna sans plus de délai la bulle d'approbation. Elle fut expédiée le 27 septembre 1540, sur un simple exposé des Constitutions qui n'étaient pas encore faites. Cet exposé est inséré tout entier dans la bulle. On peut le résumer ainsi : «La Compagnie de Jésus est composée de ceux qui veulent porter les armes pour Dieu sous l'étendard de la croix et servir le seul Seigneur et le Pontife Romain, son vicaire sur la terre; les enrôlés doivent faire vœu de chasteté, de pauvreté, d'obéissance au Général et de soumission au pape. Le Général est absolu; il fera des Constitutions de concert avec la majorité des associés. Son pouvoir pour le gouvernement de la Compagnie est illimité.» Voici le passage qui se rapporte au vœu de pauvreté : «Nous voulons que tous les membres, et chacun d'eux, fassent vœu de pauvreté perpétuelle, leur déclarant qu'ils ne peuvent acquérir ni en particulier, *ni même en commun*, pour *l'entretien ou usage de la Compagnie*, aucun droit civil à des biens immeubles ou à des rentes et revenus quelconques, mais qu'ils doivent se contenter de l'usage de *ce qu'on leur donnera* pour se procurer le nécessaire. Néanmoins, ils pourront avoir dans les Universités des collèges possédant des revenus, cens et fonds, applicables à l'usage et aux besoins des étudiants, *le Général de la Compagnie conservant toute administration et surintendance sur lesdits biens* et sur lesdits étudiants à l'égard des choix, refus, réception et exclusion des supérieurs et des étudiants... et tout autre objet d'administration et de direction, de manière pourtant que ni les étudiants ne puissent abuser desdits biens, *ni la Compagnie elle-même les convertir à son usage*, mais seulement subvenir aux besoins des

étudiants.»

Sous ce nom d'étudiants, on entendait des jeunes gens destinés à entrer dans la Compagnie, si on leur reconnaissait les qualités requises. La suite de l'histoire apprendra comment les Jésuites interprétèrent ces règlements touchant leur pauvreté, et comment cet Ordre, dont la mendicité est la base fondamentale, est parvenu à être le plus riche qui ait jamais été dans l'Église.

Paul III ne trouva, dans l'exposé qui lui fut présenté, rien que de pieux et de saint; il le confirma de son autorité; accorda aux associés le pouvoir de dresser de plein gré les constitutions qu'ils jugeront confirmés à la fin de leur Compagnie; il fixa à soixante le nombre des membres qui seraient admis dans le nouvel Ordre où qui y seraient agrégés.

On doit remarquer que les Constitutions des jésuites n'étaient pas encore faites lorsque Paul III approuva leur Compagnie, et qu'il n'en jugea que d'après un exposé général qui ne la distinguait des autres Ordres religieux qu'en un seul point : le voeu d'obéissance au pape. Paul III, en approuvant la nouvelle Compagnie, n'eut donc pour but que de donner au Saint-Siège une milice dévouée et disciplinée pour la lutte, dont le secours pouvait être nécessaire dans les circonstances exceptionnelles où l'Église se trouvait alors.

Les protestants faisaient à l'Église une guerre d'autant plus redoutable qu'ils avaient pour eux l'opinion publique et les savants. Pour ces derniers comme pour le peuple, la réforme était une nécessité sociale, et c'était au nom de la réforme que les protestants faisaient, à la société catholique et à la cour de Rome en particulier, une guerre redoutable et incessante. Paul III comprenait qu'il y avait quelque chose de vrai et de juste au fond de leurs attaques, puisqu'il avait nommé une commission pour lui indiquer les abus et les moyens d'y remédier; mais, par une fatalité étrange qui pèse sur la plupart des gouvernements, les dépositaires du pouvoir pontifical n'ont presque jamais pris l'initiative des réformes. Les papes les plus intelligents et qui en comprirent la nécessité furent entravés dans leur bonne volonté par mille considérations particulières et par des intérêts qu'ils crurent devoir ménager; ils ajournèrent indéfiniment les réformes jusqu'au moment où le peuple, las de souffrir, se leva avec toute son énergie, brisa les obstacles, arracha de force ce qu'on lui refusait et dépassa des bornes que, plus calme, il eût respectées. C'est ce qui arriva au 16 siècle. Depuis longtemps, des hommes respectables et clairvoyants demandaient la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. L'autorité ecclésiastique en avait admis en principe la nécessité, dès le concile de Vienne. Dans les conciles de Pise, de Constance, de Bâle, on y avait travaillé. Vincent Ferrier, le cardinal Julien, Gerson, Pierre d'Ailly, Clémengis et bien d'autres faisaient entendre des plaintes énergiques et éloquentes sur les vices qui défiguraient l'Église. Le pape, les évêques, les moines, tout le clergé, étaient à leurs yeux couverts de crimes comme d'une lèpre épaisse. L'impudicité, l'avarice, la simonie, l'ignorance étaient le partage de ceux qui devaient briller dans l'Église par la pratique de toutes les vertus. Quant à la doctrine, les dogmes avaient presque disparu sous une foule de questions oiseuses, obscures, souvent ridicules, dont les avaient entourés les théologiens et les philosophes scolastiques. Ces questions formaient plutôt la base de l'enseignement que les dogmes eux-mêmes; et, quoique, au fond, la doctrine vraiment catholique fût restée pure, elle n'apparaissait au commun des hommes que par les discussions qui seules faisaient bruit dans les écoles, et que l'on confondait avec elle. Le peuple, négligé dans son instruction, satisfaisait ses instincts religieux en s'abandonnant à des superstitions dignes du paganisme. Il faut le dire, le clergé lui-même encourageait ces superstitions, au moyen desquelles il prélevait sur le peuple d'énormes subsides. Lorsque Luther prononça le mot de réforme, sa voix eut de l'écho dans tous les coeurs. On se préoccupa fort peu des idées théologiques qu'il voulait substituer à celles qui étaient généralement reçues. La réforme seule lui rallia les peuples et opéra dans l'Église cette grande révolution que l'on prévoyait depuis longtemps et que l'autorité ecclésiastique ne voulut pas prévenir en corrigeant les abus.

L'Allemagne, révolutionnée par Luther, était en feu; Calvin avait en France de nombreux adeptes; à la suite de Zwingle, la Suisse presque entière s'éloignait du catholicisme; les professeurs les plus célèbres des Universités avaient levé contre l'Église l'étendard de la science; les uns s'étaient ralliés ouvertement à Luther et à Calvin; d'autres, sans rompre avec l'Église, applaudissaient aux réformateurs et sympathisaient avec eux; des relations scientifiques et littéraires qui existaient entre eux naissait une certaine identité d'idées et de vues qui secondait puissamment le mouvement de réforme. Il n'était plus temps de l'arrêter; on ne pouvait plus que le diriger. Cependant l'idée qui domina dans le clergé, à l'apparition du protestantisme, fut celle d'une guerre



d'extermination; celle de la réforme orthodoxe ne fut que secondaire et ne put se développer au milieu des obstacles qu'elle rencontra de toutes parts. On songea principalement à exciter les souverains contre le protestantisme, à développer le système de l'Inquisition.

Ce fut au moment où ces pensées dirigeaient les princes de l'Église, qu'Ignace parut avec sa Compagnie de chevaliers spirituels, s'engageant par vœu à aller partout où les enverrait le pape, guerroyer contre les ennemis de l'Église. Il n'est point étonnant que Paul III l'ait regardée comme un renfort que lui envoyait la Providence. Les commencements de la Compagnie furent assez obscurs; on ne fut même pas fixé, pendant quelque temps, sur le nom qu'on devait donner aux nouveaux chevaliers. En Italie, on les confondait assez généralement avec les Théatins; à Nole, on les appelait *Jesuins*; à Ferrare, *Scofiotti*; à Bologne, *Prêtres de Sainte-Lucie*; en Espagne, *Inighistes*, du nom d'Inigo, qui en espagnol signifie Ignace. En France, on leur donna, dès l'origine, le nom de Jésuites.<sup>7</sup>

Dès que la Compagnie fut approuvée par le pape, Ignace appela à Rome Laynès, Salmeron, Codure, Le Jay et Brouët, qui seuls pouvaient s'y rendre, afin de procéder à l'élection du Général. Xavier et Rodriguez avaient laissé leur suffrage écrit, avant de partir pour le Portugal. Lefèvre envoya le sien; Bobadilla ratifia l'élection. Ignace fut choisi, comme on devait s'y attendre. Il parut surpris et voulut résister; mais il se soumit enfin et accepta le commandement de la nouvelle milice.

Il était digne de cette haute position, sinon par sa science, du moins par mille autres qualités qui faisaient de lui un chevalier spirituel accompli. «Sa taille était moyenne, mais ses disciples nous apprennent qu'il savait si bien composer et ménager sa démarche, qu'il ne paraissait boiteux que le moins possible.» Il avait la tête chauve, le teint olivâtre, la figure maigre, le front large, les yeux brillants et profondément enchâssés dans leur orbite. Sa physionomie avait quelque chose d'étrange. Ses admirateurs y remarquaient des traits qui annonçaient le grand homme et le saint. Les indifférents étaient plus portés à le regarder comme un visionnaire, un homme exalté, qui suivait, dans ses actes, les inspirations d'une imagination excentrique plutôt que celles d'un esprit réfléchi.

Il accepta le commandement de la Compagnie, le jour de Pâques, 17 avril 1541. Le 22, la petite armée se mit en campagne pour visiter les basiliques de Rome. Celle de Saint-Paul-hors-des-Murs avait été choisie pour la profession solennelle. Les chevaliers y étant arrivés, le Général y célébra la messe à l'autel de la Vierge qu'ils choisissaient pour leur Dame. Avant la communion, Ignace se tourna vers le peuplé, tenant d'une main l'hostie, et de l'autre la formule de sa profession écrite de sa main. Il la lut à haute voix; elle était ainsi conçue : «Moi, Inigo de Loyola, promets à Dieu et à notre Saint-Père le pape, son vicaire en terre, devant la glorieuse Vierge Mère, et toute la Cour céleste, et en votre présence, mes frères, de garder une pauvreté, une chasteté et une obéissance perpétuelle, selon la forme de vivre, contenue dans la bulle de l'institution de la Compagnie de Jésus, et déclarée et à déclarer dans les Constitutions de cette même Compagnie. De plus, je promets une obéissance spéciale au souverain Pontife par rapport aux missions marquées dans la même bulle; et d'avoir soin que les premières instructions de la foi catholique soient données aux petits enfants.» Après avoir prononcé cette formule, il communia. Ensuite, se retournant de nouveau vers ses compagnons qui étaient à genoux, il reçut leurs vœux et les communia les uns après les autres. La seule différence qu'il y eut entre leur formule et celle d'Ignace, c'est que leur vœu d'obéissance s'adressa directement au Général et non au pape, auquel ils ne vouèrent qu'une soumission subordonnée à celle qu'ils promirent à leur chef. Après la messe, ils allèrent à l'autel principal, dédié à saint Pierre et à saint Paul. Ignace y reçut foi et hommage de ses chevaliers, qui lui baisèrent la main en signe de parfaite soumission et obéissance.

Le vœu de pauvreté qu'avaient fait les Jésuites ne les empêcha pas d'accepter, peu de temps après leur approbation, les grands biens de Pierre Codace, qui s'enrôla sous leur bannière. Codace était officier de la cour pontificale. Par son influence, il procura à la Compagnie de grandes aumônes, et tout d'un coup les nouveaux mendiants purent travailler au salut des âmes sans avoir besoin de se préoccuper du lendemain. Du reste, Paul III, qui les aimait, sut les mettre à l'abri du besoin par les missions dont il les chargea. Rodriguez dominait à la cour de Portugal; Xavier était parti pour les Indes avec un bref de légat apostolique. Lefèvre partit pour l'Espagne; Bobadilla et Le Jay pour l'Allemagne; Salmeron et Brouet pour l'Irlande; Laynès pour Venise.

Tous avaient à remplir des missions confidentielles.<sup>8</sup> On voit ces premiers Jésuites mêlés à toutes les affaires du temps. Paul III les dirigeait d'Allemagne en Espagne, d'Italie en Irlande, et ils exécutaient ses ordres avec un empressement et un zèle qui leur gagnaient de plus en plus sa confiance et leur faisaient acquérir en même temps une influence dont ils se servaient pour la consolidation et l'accroissement de leur Compagnie. Tandis qu'ils accomplissaient leurs missions, Ignace travaillait à Rome à rédiger les Constitutions de l'Ordre. Il fut secondé dans ce travail par Laynès, qui lui succéda comme Général et qui était dès lors l'homme important de la Compagnie. Nous devons faire connaître ces fameuses Constitutions qui ont été si diversement appréciées.

## II

Constitutions des Jésuites révélées.– Procédé employé, dit-on, par Ignace pour être assuré de cette révélation. – Distinction essentielle dans les Constitutions. – Monarchie absolue. – Le Général, ses Assistants et son Admoniteur. – Pouvoir du Général. – Le Provincial, ses pouvoirs. – Ses Assistants et son Admoniteur. – Les Supérieurs. – Les Recteurs. – Espionnage, délations. – Visiteurs, - Procureurs. – Fonctionnaires subalternes- La Compagnie divisée en six classes : les novices. – Les écoliers approuvés. Les coadjuteurs temporels formés. – Les coadjuteurs spirituels formes. – Les profès des trois voeux- Les profès des quatre voeux. – Comment les profès sont riches sans rien posséder. – Double but de la Compagnie. – De l'obéissance des Jésuites. – Moyens que possède le Général de donner l'impulsion à toute la Compagnie. – Action extérieure de la Compagnie. – Ses privilèges. – Les moyens publics d'action sur la Société. – Les congrégations. – Les émissaires. – Les collèges. – Moyens secrets. – Analyse des *secreta monita*, ou *Avis secrets* de la Compagnie de Jésus.

Les Jésuites prétendent que leurs Constitutions leur sont venues du ciel par l'intermédiaire de leur saint fondateur. Voici, d'après les historiens d'Ignace<sup>9</sup>, la méthode qu'il employait pour s'assurer que Dieu leur donnait son assentiment : après avoir écrit un article, il le discutait par le moyen ordinaire du raisonnement. Il s'adressait ensuite à la Vierge, sa Dame, et la priait de demander pour lui à Dieu ce qu'il pensait dudit article. Sûr, après cela, de connaître cette volonté, il mettait l'article sur l'autel lorsqu'il disait la messe. Si Dieu ne lui disait rien, c'est qu'il donnait son assentiment à l'article en question, qui devenait une révélation divine. Il interrogea Dieu de cette manière pendant quarante jours de suite, quand il s'agissait de certains points difficiles, par exemple : de savoir si les maisons professes de l'Ordre posséderaient des revenus fixes, ou si elles ne vivraient que d'aumônes. Un autre point préoccupa aussi beaucoup Ignace : ce fut celui de l'extérieur de ses chevaliers. Il finit par en indiquer ainsi les règles : «La tête un peu baissée sur le devant, sans la pencher ni, d'un côté ni de l'autre; ne point lever les yeux, mais les tenir au contraire toujours au-dessous de ceux des personnes à qui l'on parle, de manière à ne les voir qu'*indirectement*; ne faire rider ni le front ni le nez et avoir l'air plutôt aimable et satisfait que triste; tenir ses lèvres ni trop ouvertes ni pincées; marcher gravement.» Avant de tracer ce portrait du Jésuite, Ignace pleura sept fois très abondamment et fit de très ardentes prières; c'est de lui que ses disciples ont appris ces circonstances; du moins, ils l'assurent. D'après un principe incontesté chez les Jésuites, on ne doit pas distinguer les lois qui viennent directement d'Ignace de celles qui ont été ajoutées par Laynès et les autres Généraux. Nous donnerons donc l'analyse des *Constitutions*, sans nous préoccuper de l'époque où fut établi tel ou tel règlement. Nous ferons remarquer seulement qu'on y rencontre tout d'abord une étrange contradiction qu'il faut expliquer. Dans les Constitutions primitives, Ignace avait organisé, sa Compagnie de manière à ce que les membres eussent des garanties contre l'arbitraire du Général. Laynès détruisit ces garanties dès la première congrégation générale dans laquelle il fut élu pour succéder à Ignace. Cependant les Constitutions primitives ont été respectées quant à la lettre. On trouve donc dans ces Constitutions la monarchie tempérée et la monarchie absolue. Seulement, les modifications de Laynès et des autres généraux étant postérieures aux règlements primitifs, les ont annulés, de sorte que le régime de la Compagnie fut l'absolutisme, depuis la mort d'Ignace. La Compagnie des Jésuites est donc une monarchie absolue. Le roi, sous le nom de Général, exerce un

pouvoir illimité. Il est élu à vie. Les membres doivent lui obéir aveuglément, sans examiner ce qu'il ordonne. Il peut faire des lois nouvelles abolir les anciennes ou en dispenser, quand il le juge convenable. Il reçoit dans l'Ordre et en chasse qui bon lui semble. Il convoque les congrégations générales, il y préside et y jouit de deux voix. Rien ne peut être fait sans son approbation. Il nomme à tous les emplois et à toutes les charges. Seuls, ses assistants et son admoniteur sont nommés par la congrégation générale, après son élection.

Les assistants composent le conseil secret du Général et forment son ministère. Ils représentent les grandes provinces de l'ordre et en portent le nom. Ainsi, il y a l'Assistant de France, celui d'Espagne, etc. Ils sont établis non seulement pour aider le Général dans le gouvernement, mais pour surveiller ses actes. Ils peuvent convoquer malgré lui la congrégation générale, en cas de nécessité, et même le déposer, après avoir obtenu par lettre les suffrages des provinces.

Outre ces Assistants, le Général a auprès de lui un Admoniteur nommé par la congrégation générale, et dont la charge est de lui donner des avis secrets sur ce qu'il remarquerait d'irrégulier dans ses actions.

Ce système d'espionnage, appliqué au Général lui-même, il l'exerce à son tour sur tous les fonctionnaires de l'Ordre, sur tous les membres, et même, par ces membres et par les affiliés, sur ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie. Appliqué au Général, l'espionnage est peu dangereux, car ce personnage sait toujours se prémunir contre le danger qu'il pourrait courir, au moyen de son autorité absolue qui met sous sa main les Assistants et l'Admoniteur, aussi bien que les autres membres de la Compagnie, et avec lesquels il s'entend toujours pour gouverner despotiquement, sans que rien de sa politique et de ses actes ne transpire au dehors. En plus, le Général ayant pouvoir d'abolir tous les règlements et de les remplacer par d'autres sans en donner avis à qui que ce soit, rien ne l'empêche d'annuler ceux qui le gênent et de faire des Assistants et de l'Admoniteur les exécuteurs serviles de ses volontés. C'est ce qui arrive et qui doit arriver nécessairement. Si le Général s'absente de Rome pour de graves affaires : ou si, par suite d'infirmités ou de l'âge, il ne peut plus gouverner, il est remplacé par un Vicaire général qu'il nomme lui-même. Tout Général doit en désigner un avant sa mort, ainsi que l'Ordre ne reste pas un seul instant sans gouverneur. S'il ne l'avait pas fait, les profès des quatre voeux qui se trouveraient à Rome, au moment de sa mort, devraient en élire un dans le plus bref délai.

La Compagnie est divisée en provinces.

Chaque province a un gouverneur qui porte le titre de Provincial. Sa charge est de veiller au progrès de l'Ordre de faire exécuter les lois et ordonnances qui lui sont adressées par le Général. Il nomme les maîtres des novices, les procureurs, les ministres, les préfets spirituels, les préfets des études et de santé, les prédicateurs, les confesseurs, les consultants, les admoniteurs des supérieurs, les régents des collèges, les professeurs et les premiers officiers des Universités, excepté les recteurs et les chanceliers qui sont à la nomination du Général, ainsi que les vice-provinciaux, les supérieurs des maisons professes et des noviciats, et les recteurs des collèges. Le Provincial peut nommer à ces dernières charges, au lieu et place du Général, en certaines circonstances; mais toutes les nominations sans exception doivent être ratifiées par le Général lui-même. Le Provincial a pouvoir absolu sur les novices, excepté sur ceux qui auraient été approuvés par le Général, ou qui apporteraient de grands avantages à la Compagnie. Chaque Provincial a quatre Assistants. Un de ces quatre ministres fait l'office d'Admoniteur. Ils sont nommés par le Général, auquel ils rendent compte secrètement de toutes les actions du Provincial.

A la tête de chaque maison professe est un Supérieur qui la gouverne sous l'autorité immédiate du Provincial. Les Supérieurs doivent exercer une surveillance active sur tous ceux qui composent la maison, avoir soin que la discipline y soit exactement observée et faire punir ceux qui se rendraient coupables de quelque infraction. Les Recteurs ont sur les collèges la même autorité que les Supérieurs sur les maisons professes. Ils ont sous leurs ordres un préfet général des élèves et des préfets inférieurs.

Outre l'espionnage organisé dont il dispose, le Général envoie des Commissaires et des visiteurs dans toutes les provinces de la Compagnie pour visiter les maisons et corriger les abus locaux; ils reçoivent les délations des supérieurs contre les inférieurs et celles des inférieurs contre les supérieurs. Ils font connaître le tout au Général, qui décide ensuite comme il le juge à propos.

Chaque province, chaque maison professe, chaque collège, chaque noviciat a son Procureur particulier pour gérer les biens et les aumônes. Il y a en outre un Procureur général qui réside auprès du Général et qui, sous

ses ordres, est chargé de toutes les affaires temporelles de la Compagnie. Le Procureur général a inspection sur tous les procureurs de province, lesquels, à leur tour, surveillent la gestion des procureurs des maisons particulières. C'est le Procureur qui est chargé d'aller chercher les aumônes dans les maisons. Il doit employer toute son industrie pour n'oublier aucun des bienfaiteurs et pour en augmenter le nombre; il doit agir avec tant de dextérité qu'il ne les fatigue pas de ses visites; qu'il gagne au contraire leur bienveillance, afin d'en tirer davantage.

Les hauts fonctionnaires de la Compagnie ont sous leurs ordres une foule de subalternes les Examineurs, auxquels doivent s'adresser ceux qui veulent entrer dans l'Ordre; les Maîtres des novices chargés du soin de les éprouver et de les guider; les Ministres, qui secondent les Supérieurs dans leur administration; les Sous-Ministres qui ont la surveillance de la cuisine, de la cave, du réfectoire et des chambres; les Consultants qui aident les Supérieurs de leurs conseils; les Admoniteurs qui les avertissent des fautes qu'ils font; les Préfets spirituels qui enseignent les méthodes pour les actes de piété et les Exercices spirituels; les Préfets de l'Église qui ont la surveillance de la chapelle et la mission d'avertir des jeûnes et des fêtes; les Préfets des lecteurs de table, qui dirigent ces lecteurs, surtout pour la prononciation; enfin les Préfets de la santé, de la bibliothèque et du réfectoire, les sacristains, les infirmiers, les portiers, les maîtres de la garde-robe, les acheteurs, les dépenseurs, les cuisiniers, les éveilleurs, les visiteurs de chambre. Les fonctions de tous ces employés répondent à leur titre.

Les membres de la Compagnie sont partagés en six classes : les novices, les écoliers ou scholastiques approuvés; les coadjuteurs temporels formés; les coadjuteurs spirituels formés; les profès des trois vœux et les profès des quatre vœux, ces derniers forment la Compagnie proprement dite; ils connaissent tous les secrets de l'Ordre et peuvent être élevés aux premières charges. Le nombre en est très restreint. Les profès des trois vœux sont eux-mêmes en assez petit nombre. La masse de la Compagnie est formée de jeunes gens ou d'ecclésiastiques qui ont fait leurs vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance sans solennité et qui peuvent en être déliés par les supérieurs. Ils sont liés à la Compagnie, mais celle-ci ne contracte à leur égard aucune obligation. Ils sont Jésuites pour l'extérieur mais, en réalité, ils ne le sont pas. Ce sont des auxiliaires dont les chefs de la Compagnie se servent, qui sont soumis à l'obéissance aveugle, et qui ne savent rien des motifs qui font agir ceux qui les dirigent.

Il y a trois classes de novices ceux qui sont destinés au sacerdoce; ceux qui doivent être employés aux emplois temporels, et les *Indifférents*, dont les supérieurs peuvent faire à leur gré des prêtres ou des frères.

Les frères ou coadjuteurs temporels sont admis aux vœux solennels après dix ans d'épreuves et lorsqu'ils ont trente ans accomplis.

Les scholastiques ou écoliers approuvés sont ceux qui ont été admis aux vœux simples et qui attendent l'époque fixée par les supérieurs pour les vœux solennels, en s'appliquant, soit à l'enseignement, soit à des études particulières, selon la volonté des supérieurs.

Les coadjuteurs spirituels formés n'ont fait aussi que des vœux simples; cependant le degré où ils sont arrivés permet de leur confier les charges de prédicateurs, de Recteurs de collèges ou résidences; de Missionnaires; ou d'autres emplois de second ordre.

Les profès des trois vœux sont ceux que l'on ne juge pas encore assez solides pour pénétrer jusqu'au sanctuaire de l'Ordre, mais qui sont jugés capables cependant de rendre à la Compagnie de bons services. Ils ne sont pas assez éprouvés pour les mettre sous la dépendance du pape par le quatrième vœu. Le Général doit encore avoir sur eux une autorité sans limite. On n'admet au titre de profès des quatre vœux que ceux qui sont tellement dévoués à la Compagnie que le Général n'a plus rien à craindre de leur quatrième vœu. Du reste, par excès de précaution, les Constitutions décident que si le profès de quatre vœux a quelque scrupule, il doit s'adresser au Général plutôt qu'au pape pour s'en éclaircir; il ne peut même s'adresser au pape qu'après en avoir reçu la permission du Général lui-même. On doit observer de plus que le vœu d'obéissance au pape est restreint aux missions.

Les profès des quatre vœux et leurs maisons ne doivent rien posséder. Mais comme ils demeurent avec les autres membres et que ceux-ci peuvent posséder, tout en laissant l'usage de leurs biens aux supérieurs, il s'ensuit que toutes les maisons possèdent par le moyen de ceux qui n'ont pas fait les grands vœux, et que les profès, à titre de supérieurs, ont l'administration des aumônes des profès et des biens de tous les autres



membres.

Les profès ont trois fonctions principales à remplir : ils enseignent, prêchent ou dirigent. Pour ces fonctions, ils ne peuvent recevoir de rémunération, mais seulement des aumônes. Les autres Jésuites sont employés à ces trois fonctions, aussi bien que les profès, mais à titre d'auxiliaires. Ceux-ci les remplissent de droit. Ils renoncent à toutes les dignités ecclésiastiques et ne peuvent les accepter que si le pape le leur ordonne, sous peine de péché mortel. Cette règle a été établie afin que les profès se considèrent comme exclusivement Jésuites jusqu'à la mort, et que la Compagnie ne perde pas les membres dont le mérite se ferait remarquer. Ignace donna à la Compagnie un double but : la sanctification des particuliers qui la composent et le salut du prochain.

Les moyens qu'il établit pour parvenir à la première de ces fins sont l'oraison mentale, l'examen particulier, la lecture des livres de piété, la fréquente communion, les retraites spirituelles. Le livre des *Exercices spirituels* est la base de ces divers actes de dévotion.

Les moyens indiqués par Ignace pour obtenir le salut du prochain sont les catéchismes, les prédications, les conférences, la visite des prisons et des hôpitaux, la direction des consciences, les controverses avec les ennemis de l'Église, les missions chez les catholiques et les infidèles, l'enseignement de la jeunesse. La Compagnie, dans l'esprit d'Ignace, n'était pas un Ordre religieux proprement dit, mais un bataillon de chevaliers errants qui devaient courir de par le monde pour guerroyer contre les mécréants. Aussi semble-t-il uniquement préoccupé d'idées militaires, dans le cours de ses Constitutions. C'est une milice qu'il organise; il ne voit que des ennemis à combattre; il développe son étendard, appelle ses soldats aux armes, et leur apprend à exécuter toutes les manoeuvres avec précision. Ses chevaliers spirituels ne pouvaient être astreints aux offices du choeur, aux abstinences, aux jeûnes, aux pénitences. comme les Religieux. Ignace ne leur fixa même pas d'habit particulier et les laissa libres de se vêtir comme ils le jugeraient à propos, pour remplir les missions qui leur seraient confiées.

Partant de ses idées militaires, Ignace prescrit à tous ses soldats l'obéissance aveugle. L'inférieur doit regarder son supérieur comme le vicaire de Jésus Christ, et lui obéir sans réflexion; quand bien même ce supérieur n'aurait ni sagesse ni qualités, sa volonté et son jugement doivent être la règle de la volonté et du jugement du subordonné, lequel doit être entre les mains de son supérieur comme une cire molle qui prend la forme qu'on veut comme un cadavre qui n'a de lui-même aucun mouvement; comme une statuette qu'on place où l'on veut; comme un bâton qu'un vieillard prend ou quitte, selon sa volonté. L'inférieur doit obéir avec une telle promptitude qu'il doit laisser une lettre inachevée pour courir où on l'appelle; il ne doit pas avoir égard au degré de supériorité de celui qui commande; tous les supérieurs, quels qu'ils soient, sont les interprètes de Dieu. Cette obéissance doit être la même dans les supérieurs à l'égard de ceux qui ont un grade plus élevé; de sorte que tous, sans exception, doivent considérer le Général comme Dieu même, et lui obéir sans se permettre la plus simple observation. Tous les Jésuites doivent faire abnégation de leur volonté, de leur entendement, de leur intelligence; être purement passifs, et se tenir dans l'état de machines prêtes à fonctionner sous l'impression du moteur qui seul peut leur imprimer le mouvement; ou, comme une boule placée sur une surface plane et qui roule selon l'impulsion que lui est donnée; ou comme l'écho qui ne répète que le son qui a été confié.<sup>10</sup>

Ce principe posé, comme base du gouvernement, voici les moyens indiqués par les Constitutions pour faire mouvoir la vaste machine :

Le Général résidera à Rome, au centre du monde catholique. Les Assistants seront toujours autour de lui. Ils entretiendront une correspondance active avec les Provinciaux, afin d'être au courant des affaires des royaumes qui seront dans leur département. Les supérieurs des maisons professes et des noviciats et les recteurs des collèges écriront chaque semaine à leur Provincial et l'informeront de tout ce qui pourra intéresser la Compagnie. Les Provinciaux écriront tous les mois au Général pour lui faire connaître ce qu'ils auront appris des supérieurs et recteurs. Chaque année, au mois de janvier, chaque Provincial enverra au Général une récapitulation de ses douze lettres de l'année écoulée, et tous les trois ans, le catalogue exact des établissements, avec le nombre des membres, depuis les novices jusqu'aux profès des quatre vœux; le nom, l'âge, le tempérament, les talents, les vertus ou les vices, les perfections ou les défauts de chacun. Tous les trois ans se tiendra la congrégation provinciale composée des recteurs et des plus anciens profès on y dressera

un mémoire dans lequel on traitera de la situation de la Compagnie dans la province; des progrès qu'elle y a faits; des legs et aumônes qu'elle y a reçus; on indiquera les noms de ceux qui la protègent et de ceux qui lui sont hostiles. Ce mémoire sera porté à Rome par un député élu par la congrégation provinciale, lequel sera en outre chargé de faire connaître de vive voix au Général certaines particularités que la prudence ne permettrait pas de confier au papier.

Outre cette correspondance officielle, chaque membre de l'Ordre peut écrire au Général directement pour lui exposer ses besoins ou lui faire des plaintes.

Le Général, par cette correspondance, est au courant de toutes les affaires de la Compagnie et a sous la main tous les documents qui peuvent l'initier aux plus petits détails. C'est ainsi que, grâce à l'obéissance absolue et aveugle de tous les rouages, il peut d'un seul mot imprimer le mouvement à son immense machine qui ne fonctionne que par sa volonté. Il le peut d'autant plus facilement que, s'il trouve quelque obstacle dans une loi, il a le pouvoir de l'annuler et de la remplacer par une autre contraire, et que le contrepoids qui se rencontre dans ses Assistants et son Admoniteur ne peut avoir aucune efficacité, puisque ces membres, comme tous les autres, lui doivent obéissance aveugle; qu'ils sont sous sa main, et qu'il peut les suspendre.

Telle est l'organisation intérieure de la Compagnie de Jésus. Quant à son action extérieure, on doit constater d'abord quelle a obtenu de quelques papes tous les privilèges qu'il leur a été possible de lui accorder, afin que cette action fût absolument libre et sans entraves. Voici les principaux :

Les Jésuites ont la faculté de bâtir et d'acquérir dans toutes les parties du monde, malgré toutes les puissances ecclésiastiques et séculières. Leurs biens sont inviolables; ils sont la propriété de saint Pierre, appartiennent au Saint-Siège apostolique, qui ne peut en disposer que par la Compagnie, et sont exempts, ainsi que les membres de l'Ordre, de toutes dîmes, impositions, gabelles, tailles, dons, collectes, subsides, même pour les causes les plus graves, comme la défense de la patrie. Aucuns rois, princes, ducs, marquis, barons, gens de guerre, nobles, laïques, communautés, magistrats, officiers des villes et châteaux, etc., ne doivent être assez présomptueux pour charger d'impositions les susdits biens ou les personnes de la Compagnie.

Les Jésuites ont le droit de se choisir des juges conservateurs de leurs privilèges. Tout dignitaire ou chanoine peut être choisi par eux pour conservateur. Il devient dès lors leur juge ordinaire; il peut juger sans formalités judiciaires; ses sentences sont sans appel; et tout ce que ferait une puissance quelconque à l'encontre serait nul et de nul effet. Le conservateur choisi a toute autorité sur les séculiers et sur leurs biens. Il peut les punir par des peines pécuniaires et même lancer l'interdit sur les lieux où les ennemis de la Compagnie se retireraient. Il peut réprimer toutes puissances ecclésiastiques et séculières qui molesteraient la Compagnie et l'inquiéteraient dans ses possessions, ses privilèges ou dans sa réputation, soit publiquement, soit en secret, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse être. Les Jésuites peuvent traduire devant leurs juges-conservateurs toutes personnes ecclésiastiques ou séculières qui leur ont fait injure notoire à l'égard de leurs personnes, de leurs biens ou de leurs privilèges. S'ils cessent d'avoir confiance dans le juge qu'ils ont choisi, ils peuvent en choisir un autre et poursuivre devant lui une cause même commencée. Ils sont toujours certains ainsi d'avoir raison.

La Compagnie peut créer non seulement ses juges, mais des notaires. Le Général a le droit d'ériger les membres de la Compagnie en officiers publics pour intimer à qui de droit ses privilèges. Ces actes doivent être reçus même en justice.

Les Jésuites ne sont pas obligés de restituer intégralement, lorsque cette restitution pourrait leur être onéreuse. Le Général ayant seul le droit d'engager la Compagnie par actes et contrats, il s'ensuit qu'il peut regarder comme nuls tous ceux qu'auraient faits ses subordonnés. Ainsi, les contractants se trouvent liés envers la Compagnie, sans que la Compagnie soit liée à leur égard, si le Général n'est pas intervenu directement dans le contrat. Quand bien même les supérieurs auraient agi par ses ordres, il peut désapprouver et casser ce qu'ils auraient fait. Il peut changer la destination des legs faits aux collèges ou aux maisons, et les appliquer à d'autres usages, s'il le juge nécessaire. Il doit seulement avoir soin d'agir de manière à ne pas scandaliser ceux que ces legs regardent.

La Compagnie est déclarée au-dessus des droits des curés, des Universités et des autres Ordres religieux; exempte et libre de toute supériorité, juridiction et correction des évêques; nul évêque ne peut suspendre, ni excommunier, ni interdire un Jésuite, ni tous ceux qui tiennent, même extérieurement, à la Compagnie. Tout

Jésuite, avec l'agrément du Général, a le droit de prêcher partout, de confesser tous les fidèles, de les absoudre de tous les péchés, des cas réservés au Saint-Siège et de toutes censures. Les évêques, au lieu d'entraver les Jésuites, doivent les favoriser dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne peuvent les empêcher d'administrer le sacrement de pénitence dans le temps pascal, malgré la loi formelle qui ne donne ce droit qu'aux curés et à leurs délégués. Tout évêque est obligé d'admettre les Jésuites aux fonctions du ministère dans son diocèse, sans limitation de temps, de lieux ni de personnes.

Les évêques ne peuvent, sans l'avis du Saint-Siège, interdire une maison de Jésuites, ni même un simple Jésuite qui aurait d'abord obtenu des pouvoirs. Ils ne peuvent ni les soumettre à un nouvel examen, ni les empêcher de prêcher dans les églises de la Compagnie. Tout fidèle qui assiste à la messe dans ces églises accomplit le devoir paroissial. Aucun évêque ne peut s'ingérer dans l'administration des Jésuites, ni même visiter leurs maisons.

Nous ne pouvons énumérer une foule d'autres privilèges obtenus par les Jésuites; qu'il nous suffise de dire que, par une seule bulle, Pie V leur accorda tous les privilèges passés, présents ou futurs qu'ont obtenus et obtiendront à perpétuité les Ordres Mendicants de tout habit et de tout sexe; tout ce qui peut leur avoir été donné de prérogatives, en quelque nombre qu'elles soient, même celles qui méritent une mention spéciale; toutes les immunités, exemptions, facultés, concessions, grâces spirituelles et temporelles qu'on pourra donner à l'avenir à tous couvents, congrégations, chapitres; à leurs membres, hommes et femmes, à leurs monastères, maisons, hôpitaux et autres lieux. Tous ces privilèges sont accordés aux Jésuites *ipso facto*, c'est-à-dire par le fait même qu'ils sont accordés à d'autres, et sans autre concession particulière.

Outre ces privilèges écrits, ils ont encore ce qu'ils appellent *oracles de vive voix* (*vivoe vocis oracula*). Qu'un pape, dans une conversation ou autrement, dise un mot à une personne grave; qu'il ait accordé ainsi une grâce, ou fait une défense, c'est un oracle de vive voix; et cet oracle a la même force que s'il était prononcé dans un bref ou dans bulle huile. L'autorité de la personne grave qui a entendu l'oracle suffit pour qu'on ne puisse douter qu'il existe, et pour que les Jésuites soient autorisés à le transcrire parmi leurs privilèges. Enfin tous les privilèges des Jésuites sont irrévocables et le Général a le droit de ne tenir aucun compte de tous actes que les papes se permettraient à l'encontre.

Après ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas que le simple exposé des privilèges de la Compagnie remplisse cent quarante-quatre colonnes in-folio, dans l'édition des Constitutions faite par les Jésuites eux-mêmes à Prague.

Les papes se sont donc appliqués à faire des Jésuites un ordre indépendant de tout pouvoir religieux et civil, et ne relevant que du Saint-Siège. On doit par conséquent considérer cette Compagnie comme un véritable État, s'insinuant dans les autres États pour les travailler de toutes manières, s'en emparer, se les assimiler.

Elle jouit, pour arriver à ce résultat, des moyens les plus puissants.

Plaçons en premier lieu les congrégations ou affiliations, au moyen desquelles elle s'attache directement et par des liens réels un nombre considérable de personnes qui vivent au milieu du monde, et qui lui servent d'espions ou d'intermédiaires pour pénétrer les secrets des familles,

Le Général a droit d'ériger dans toutes les maisons de sa Compagnie des congrégations de tout genre et de toute espèce; de y distribuer des indulgences; de faire pour ces congrégations les statuts qui lui conviendront, de les changer à volonté; tous ses statuts doivent être regardés comme approuvés par le Saint-Siège. Par ces congrégations, établies dans leurs collèges, les Jésuites se sont affiliés une foule d'hommes que l'on a appelés de nos jours Jésuites de *robe courte*. Ces affiliés appartiennent à l'Ordre, participent à ses grâces et privilèges, et forment ce que les Dominicains et Franciscains ont appelé leur *Tiers-Ordre*. Le pape Paul III, dans la bulle de 1549, parle de ces Jésuites de l'extérieur, qui vivent, dit-il, sous l'obéissance du Général; qui jouissent d'exemptions, de pouvoirs et de facultés qui paraîtraient les soustraire à l'autorité de l'Ordinaire, et sur lesquels le Général possède une juridiction pleine et entière. Ces Jésuites laïques se lient à la Compagnie mais celle-ci ne s'engage en rien vis-à-vis d'eux. Elle peut les désavouer s'ils la compromettent ou si son intérêt l'exige. Elle en agit du reste de la même manière à l'égard de tous ses membres, excepté les profès des quatre vœux qui sont en fort petit nombre.

Les Jésuites ont toujours tiré le meilleur parti de leurs affiliés ou congréganistes. Ils ont fait en sorte d'en posséder dans le clergé et dans la magistrature, dans les charges les plus élevées des gouvernements, dans le

peuple lui-même et parmi les ouvriers. Par eux ils se sont créé de fortes et nombreuses influences au sein du corps social et ont acquis une action puissante et d'énormes ressources. Non contents de ces émissaires, ils lancent dans le monde, dans le clergé ou les Universités, quelques-uns de leurs membres les plus puissants par leur position ou les plus habiles, qu'ils chargent d'ouvrir la marche à la Compagnie pour certains actes importants. Ces Jésuites ne peuvent compromettre la Compagnie à laquelle ils ne sont plus censés appartenir, s'ils commettent quelque imprudence dans les affaires difficiles qui leur sont confiées, ou s'ils ne réussissent pas tandis que la Compagnie recueille tout le fruit de leurs travaux dans le cas où ils ont du succès. Avant de quitter la Compagnie, en apparence, on fait engager par vœu ces émissaires à lui être dévoués.

Outre leurs affiliations, les Jésuites ont un puissant moyen d'action sur la société par leurs collèges. Les papes ont accordé à ces établissements toute sorte de privilèges.

Chaque collège des Jésuites est érigé en Université; le recteur ou préfet est autorisé à donner à ceux qui en suivent les cours les grades et tous les privilèges des gradués dans les Universités. Toute Université et toute personne qui voudrait s'y opposer perdrait ses privilèges, ses droits, et serait citée devant le juge-conservateur pour être excommuniée. Les étudiants des Jésuites ne devaient pas se faire graduer dans les Universités, à cause des serments qu'on y prête. Les magistrats doivent exécuter les volontés du recteur et protéger ceux qu'il leur recommande.

Par ces privilèges accordés à leurs collèges, les Jésuites peuvent se former un peuple à eux, que l'intérêt leur attache, aussi bien que l'éducation et la congrégation à laquelle la plupart de leurs étudiants appartiennent. Les Jésuites ne reculent devant aucun moyen pour utiliser leurs affiliés dans l'intérêt de leur Ordre. Ils ont pour cela des méthodes secrètes. On voit dans l'édition de leurs Constitutions déjà citée, que chaque Provincial, outre les pièces imprimées, doit avoir plusieurs manuscrits importants qui n'ont jamais vu le jour. On a prétendu que le livre intitulé *Secreta Monita* ou *Avis secrets*, est un de ces manuscrits qu'on aurait détourné, malgré leur surveillance. Les Jésuites ont nié l'authenticité de cet écrit; mais leur témoignage est trop suspect dans une pareille cause. Quoiqu'il en soit de la question d'authenticité, il n'en est pas moins vrai que les *Secreta Monita* sont le tableau le plus exact des moyens qu'on leur voit employer, pendant tout le cours de leur histoire, pour arriver à leurs fins. A ce titre, nous devons en donner quelques extraits :

«Lorsque l'on commence une fondation, il faut se rendre agréable aux habitants du lieu, en faisant les plus humbles fonctions dans les hôpitaux, auprès des pauvres, des prisonniers et des affligés; en entendant les confessions, sans acception de personnes et avec empressement. Par là on fera admirer la charité des nôtres. On doit se souvenir de demander modestement et religieusement l'autorisation d'exercer le ministère, et de gagner la bienveillance des ecclésiastiques et des laïques dont on pourra avoir besoin. On donnera aux pauvres les premières aumônes que l'on recevra, afin que les riches deviennent plus libéraux envers nous. Il est nécessaire que tous les membres paraissent animés du même esprit, et qu'ils s'étudient à avoir les mêmes manières, afin d'édifier par cette uniformité. Au commencement, que les nôtres se gardent bien d'acheter des biens, à moins que ce ne soit sous le nom d'un ami discret. Afin de paraître plus pauvres, les biens qui sont dans le voisinage d'un collège doivent être assignés à des collèges éloignés; de cette manière on ne connaîtra jamais nos revenus avec certitude. Les villes riches doivent être préférées pour les établissements. On aura soin de tirer le plus d'argent possible des veuves, sous prétexte de nécessités extrêmes. Le Provincial seul connaîtra les revenus de chaque province. Le trésor de Rome sera enveloppé d'un mystère profond. Les nôtres doivent dire bien haut qu'ils ne sont pas à charge aux particuliers comme les autres Ordres religieux; qu'ils exercent le ministère gratuitement et sans acception de personnes; qu'ils se dévouent surtout à rééducation des enfants et au bien du peuple.»

«Il faut faire tous ses efforts pour gagner l'oreille et l'esprit des princes et des personnes les plus considérables. Pour arriver à ce but, on dissimulera ce que leurs actions pourraient avoir d'odieux, et on leur fera espérer, par l'intermédiaire des nôtres, toutes les dispenses dont ils pourraient avoir besoin. En soutenant un prince, il faudra bien se garder de dire quelque chose de précis; si ce qu'on a en vue ne réussissait pas, on mettrait en avant quelques-uns des nôtres qui ont tout ignoré et qui diraient que l'on calomnie la Compagnie en la mêlant à une affaire dont elle n'avait nulle connaissance. Pour se rendre maître de l'esprit des princes, on s'entendra avec ceux des nôtres qui pourront faire quelque chose qui lui soit agréable auprès des autres princes, et en



particulier auprès du pape. On s'insinuera auprès de leurs favoris et de leurs domestiques au moyen de petits présents d'objets de piété. Leur but sera de connaître par eux les goûts des princes, afin de régler notre conduite en conséquence. On s'entendra pour les mariages des princes, afin de faire proposer des personnes dévouées à notre Compagnie. On s'emparera des princesses au moyen de leurs femmes de chambre, et l'on pénétrera ainsi jusque dans les secrets de leurs familles. Dans la direction de la conscience des grands, les nôtres suivront le sentiment des auteurs les plus accommodants; ils s'attacheront à faire comprendre à leurs pénitents combien il est avantageux de se confesser aux pères de la Compagnie, qui peuvent absoudre de tous cas réservés et accorder toutes dispenses. Il faut inviter les grands aux sermons, confréries, harangues, etc., leur dédier des vers et des thèses; leur faire toutes sortes de civilités. Que chacun ait soin de gagner les faveurs des princes, des magistrats, de toutes personnes notables, afin qu'ils nous soutiennent au besoin.»

«On fera en sorte d'obtenir tout ce que l'on pourra des évêques et autres prélats; on leur portera grand respect, afin qu'ils nous confient les établissements qui dépendent d'eux; on les louera publiquement et même par écrit, s'ils se montrent zélés pour la Compagnie. On les aidera s'ils veulent obtenir quelque faveur de la cour de Rome; il faudra les ménager surtout lorsqu'il s'agira de la canonisation d'un des nôtres, afin d'obtenir d'eux des lettres qui avancent l'affaire auprès du Siège apostolique.»

«Les nôtres auront soin de se procurer la direction des princes. Lorsqu'ils seront choisis comme confesseurs, ils parleront souvent de la justice, protesteront qu'ils ne veulent en rien se mêler des affaires de l'État. On arrivera ensuite aux vertus que doivent avoir ceux auxquels sont confieront les charges et dignités; enfin on leur indiquera les amis de la Compagnie. Pour cela, les nôtres auront soin de faire connaître nos amis au confesseur, ceux surtout qui donnent beaucoup à la Compagnie. Les confesseurs et les prédicateurs traiteront les princes avec douceur, ne les choqueront ni dans les sermons, ni dans les entretiens particuliers. Si ces princes veulent leur faire de petits présents, ils refuseront et recommanderont seulement la province ou le collègue à leur charité. Ils se contenteront d'une chambre très simple dans la maison commune, et se montreront très empressés auprès des dernières personnes du palais, de peur que l'on ne croie qu'ils ne sont dévoués qu'aux grands seigneurs.»

«Quant aux autres religieux, il faut supporter avec courage cette espèce de gens; sans les attaquer ouvertement, on insinuera que la Compagnie est l'ordre par excellence; on se tiendra au courant des défauts des religieux; on en parlera à nos amis avec discrétion et en gémissant. On montrera qu'ils ne s'acquittent pas aussi bien que nous de leurs fonctions. On doit surtout s'opposer à ceux qui voudraient, par des écoles, faire concurrence à la Compagnie; il faudra user de tous les moyens possibles pour les empêcher de prospérer.»

«Pour s'emparer d'une veuve riche, on choisira un père d'un âge assez avancé, mais d'un caractère jovial et d'une conversation agréable. Quand il aura affectionné cette personne à la Compagnie, il lui offrira de participer à ses bonnes oeuvres et à ses mérites. Après cette affiliation, on lui donnera un confesseur qui s'étudiera surtout à lui faire affectionner son état de viduité et qui lui persuadera qu'elle évitera par là même les flammes du Purgatoire. Il lui persuadera en outre d'avoir chez elle une chapelle afin de l'éloigner le plus possible du monde. On s'emparera du chapelain, et les pères iront de temps à autre dire la messe et faire un petit entretien dans la chapelle. On remplacera peu à peu les anciens domestiques par de nouveaux qui soient dévoués à la Compagnie. On apprendra par eux tout ce qui se passera dans la maison. On occupera la veuve à des exercices de piété; on la fera confesser et communier souvent. Afin qu'elle ne se doute pas qu'on veut la circonvenir, on lui proposera des partis que l'on sait bien qu'elle n'acceptera pas. On éloignera d'elle les ecclésiastiques qui ne sont pas dévoués à la Compagnie. On la portera peu à peu à faire de bonnes oeuvres, et le confesseur lui fera comprendre qu'elle ne doit faire ses aumônes que d'après ses conseils. Pour les attirer à la Compagnie, on lui fera part des indulgences du Provincial et même du Général, et on lui persuadera qu'elle peut gagner dans les églises de la Compagnie toutes celles que l'on gagne ailleurs. On la traitera avec douceur en confession; on sera indulgent sur le chapitre de la coquetterie et même sur celui de la sensualité. Si elle se dit indisposée, on aura grand soin de lui interdire les pénitences, et même on lui défendra d'aller à l'église. On lui ménagera de petites entrevues secrètes dans la maison et le jardin avec les pères qui lui plairont le plus. On arrivera à lui faire donner chaque année une contribution fixe à la Compagnie; on l'entretiendra ensuite des avantages de la pauvreté volontaire; ou lui fera entrevoir que la Compagnie a des maisons et des collèges à fonder pour le bien des âmes, et l'on pourra ainsi l'amener à abandonner ses biens; à la Compagnie, si elle n'a

pas d'enfants.»

«Quant aux veuves qui ont des filles, on fera en sorte que ces filles se fassent religieuses, et on y arrivera surtout en les faisant tracasser continuellement par leurs mères. Si elles ont des garçons, on s'en emparera dès leur bas âge et on fera en sorte qu'ils entrent dans la Compagnie en y apportant leurs biens. On s'appliquera surtout à enrichir la Compagnie en y attirant les fils uniques; on leur dira qu'ils feront un sacrifice agréable à Dieu en fuyant la maison paternelle pour entrer au noviciat. Si quelqu'un d'eux y consent, on l'enverra dans un noviciat éloigné. Pour convaincre le monde que la Compagnie est pauvre, les supérieurs feront des emprunts et auront soin de différer le paiement de leurs billets. Si le créancier tombe malade dans l'intervalle, on l'engagera à rendre le billet, et la Compagnie héritera ainsi sans s'attirer la haine des héritiers. Il sera aussi à propos d'emprunter, à de petits intérêts, des sommes que l'on placera ailleurs à un intérêt plus élevé. Outre le profit qu'on en retirera, les personnes qui ont prêté se décideront peut-être à nous laisser leur argent en toute propriété. La Compagnie pourra aussi faire le commerce sous le nom de négociants riches qui lui seront affiliés. On aura soin de se rendre auprès des riches en danger de mort et on leur dira que, de même que l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. On apprendra aussi aux femmes qui se plaindront des vices de leurs maris, qu'elles peuvent détourner quelques sommes du ménage pour expier les vices de ces maris et leur obtenir grâce.

Ceux des nôtres qui ne chercheront pas à enrichir la Compagnie en seront congédiés. On dira que le motif du renvoi est le défaut de vocation. On donnera le mot dans tous les établissements pour qu'on dise du mal de celui qui aura été renvoyé, et l'on répandra dans le monde le bruit que la Compagnie ne renvoie jamais personne que pour de graves raisons; on le suivra dans tous ses actes, et l'on fera connaître tout ce qui pourrait être blâmable ou mal interprété. Si l'on ne surprend rien de cette sorte, on jettera du louche sur lui par des paroles ambiguës. On fera prier pour lui afin qu'on ne croie pas que les nôtres agissent par passion.»

Si les *Secreta Monita* ne forment pas un livre secret des Jésuites, on doit avouer que celui qui l'a composé a parfaitement réussi à faire connaître les moyens à l'aide desquels les Jésuites ont acquis leurs richesses et leur influence.

### III.

Les Jésuites établis en Portugal. – En Italie. – En Espagne et dans les Pays-Bas. – Causes de leurs rapides progrès dans ces pays. – Adversaires qu'ils y rencontrent. – Melchior Cano; son appréciation des Jésuites, ses prévisions. – Efforts des Jésuites pour s'établir en Allemagne – Les Jésuites en France. – Guillaume Duprat les enrichit et Charles de Lorraine les protège. – Lettres patentes de Henry II en leur faveur. – Opposition du Parlement, de l'évêque de Paris, de la faculté de théologie. – Rapport de l'évêque de Paris et Conclusion de la Faculté. – Vraies raisons de l'opposition que fit l'Université de Paris à l'établissement des Jésuites. – Échec des Jésuites. – ils s'établissent aux Indes, au Japon, en Éthiopie, en Amérique. – Mort d'Ignace.

1541 - 1546

Tandis qu'Ignace et Laynès composaient les Constitutions, la Compagnie prenait des accroissements rapides. <sup>11</sup>

Jean III, roi le Portugal, fut le premier qui en favorisa l'établissement dans ses états. Nous avons vu qu'Ignace lui avait envoyé François Xavier et Simon Rodriguez pour évangéliser les Indes que ce roi avait en partie subjuguées. Xavier remplit cette mission. Quant à Rodriguez, il resta en Portugal, où il travailla avec activité au progrès de la Compagnie. Selon l'opinion commune, Rodriguez était fils d'un cordonnier du bourg de Bouzella, dans la province de Beira. Il avait peu d'instruction, mais beaucoup de souplesse dans le caractère. Il sembla insensible aux honneurs qui lui furent rendus à son arrivée à Lisbonne, et, conformément à une règle qui fut toujours invariablement suivie par les Jésuites chargés de fonder de nouveaux établissements, il mendia son pain, logea à l'hôpital, visita les prisonniers, catéchisa le peuple et exerça toutes les oeuvres de

miséricorde. Un an après son arrive en Portugal, Rodriguez fonda à Coïmbre le premier collège qu'ait eu la Compagnie. Ignace, informé de ce succès, fit partir immédiatement pour le Portugal plusieurs de ses disciples qu'il avait auprès de lui à Rome, ou qu'il faisait étudier en l'Université de Paris. Les uns et les autres partirent à pied, mendiant leur pain le long de la route, et arrivèrent à Lisbonne dans le courant de l'année 1541. Peu de temps après Rodriguez fonda un collège à Porto. En moins de six ans, les Jésuites furent répandus dans presque tout le royaume, et ils gagnèrent une foule d'affiliés par des moyens assez extraordinaires. Ainsi, Emmanuel Godingo se déguisa en étudiant, par ordre de Rodriguez, afin de gagner plus facilement les jeunes gens qui faisaient leurs études dans l'Université. Alphonse Barreto se travestit en portefaix, «vêtu comme les gens de cette sorte, dit le jésuite Telles et vivant parmi eux, afin que, ne le connaissant point pour étranger, ils moussent ses conseils comme des conseils d'ami.» Rodriguez, pour plaire au roi Jean, lui conduisit des novices travestis. Ce prince fut édifié de les voir en pourpoints et en manteaux courts, portant un roseau pour bourdon et une besace sur l'épaule mais frère Dom Rodrigo de Ménezes ayant paru dans cet équipage devant le roi et la reine, fit fondre en larmes sa soeur, qui était une des dames de la cour.» A ces travestissements, les Jésuites joignaient des pénitences et des processions publiques pour flatter les goûts superstitieux du peuple et s'attirer son estime. Le Jésuite Orlandini fait connaître quelques-unes de ces pénitences. Ainsi, Rodriguez faisait promener dans les rues des novices avec de vieilles lanternes et des têtes de mort; ils avaient l'ordre de jeter les cris lugubres comme ceux-ci : «l'enfer, l'enfer, pour ceux qui sont en péché mortel : Terre, Terre, viens entendre la parole du salut.» Le peuple s'attroupa pour jouir de ce spectacle; les enfants poursuivaient les novices et les insultaient; les gens raisonnables les prenaient pour des fous mais eux s'estimaient très sages et, par ces moyens, croyaient préparer les esprits à entendre avec fruit les prédications de Strada, le grand orateur de l'Ordre. Ce prédicateur eut ses succès à la cour de Portugal, et la Compagnie fut bientôt influente dans ce pays. De nombreux novices y entrèrent : Rodriguez eut soin d'y attirer des jeunes gens appartenant aux familles nobles, comme Melchior Nunez Baretto, Gonçalo di Sileira, Rodrigo de Ménezes, Jean Tello de Ménezes, Louis Gonzalves de Camara, Léon Henriquez, et même un prince de Brabande.

Cependant un grand nombre d'hommes éclairés et vertueux ne partagèrent pas l'enthousiasme de la cour. Les bourgeois de Lisbonne, des nobles et les membres de l'Université de Coïmbre adressèrent au roi de fortes remontrances sur les entreprises des Jésuites. Il se forma contre ces religieux un parti puissant qui, par mépris, les appelait *franchinotes*. La ville de Porto adopta une délibération en vertu de laquelle ceux qui enverraient leurs enfants au collège des Jésuites perdraient leurs droits de citoyens. La ville d'Évora adressa ses plaintes au roi par l'organe de son archevêque, le cardinal Infant. Cet archevêque était frère du roi et Grand-Inquisiteur. Malgré les démarches d'un tel personnage, Simon Rodriguez conserva son influence à la cour, où il obtint le titre de précepteur du prince Jean, fils du roi.

Ignace avait eu soin, dès l'année 1543, de faire modifier par Paul III la première bulle, d'après laquelle la Compagnie ne pouvait avoir que soixante membres. Rodriguez ne fut donc plus arrêté dans son zèle pour l'extension de son Ordre, qui fit en Portugal les plus étonnants progrès. Jean III le combla de biens, et laissa prendre à Rodriguez un tel ascendant sur son esprit, qu'il bannit à perpétuité ceux que ce Jésuite dénonça comme les adversaires de la Compagnie, et qu'il donna des Jésuites pour confesseurs à la reine et à tous les princes de sa famille. Les seigneurs de la cour, pour plaire au roi, affectèrent le plus profond respect pour les Pères le cardinal Infant lui-même leur bâtit un collège dans sa ville archiépiscopale d'Evora, et choisit parmi eux son confesseur.

Vers le même temps, Laynès établissait la Compagnie à Venise. Il s'y était rendu en simple missionnaire, logeant à l'hôpital, vivant d'aumônes, prêchant et confessant avec un grand zèle, il gagna pendant ce temps-là un noble vénitien nommé André Lippomani, qui lui céda un riche prieuré qu'il avait à Padoue, afin d'y établir un collège. Padoue avait une célèbre Université. Comme Rodriguez en Portugal avait fondé son premier collège à Coïmbre, qui possédait la plus célèbre Université du pays, Lagnès entreprit d'opposer son Ordre à celle de Padoue, qui faisait la gloire de l'Italie. Paul III applaudit à la résignation qu'avait faite Lippomani de son prieuré en faveur des Jésuites, mais le Sénat de Venise y fit opposition. Laynès rencontra tant d'obstacles qu'il écrivit à Ignace qu'il fallait désespérer de la fondation, s'il n'avait recours aux moyens surnaturels qui étaient à sa disposition. Si nous en croyons le Jésuite Ribadeneira, Ignace ayant dit la messe pour le succès de l'oeuvre, toutes les difficultés s'aplanirent d'elles-mêmes, et la fondation fut adoptée par le Sénat, sans même

que les amis de la Compagnie aient eu à s'en occuper.

Le collège de Padoue étant ainsi fondé et doté, Jean Polanque et André Frusis y furent envoyés de Rome par Ignace. Les cours s'ouvrirent avec fracas; on les annonça au son de la cloche, comme ceux de l'Université; on les mit aux mêmes heures.

André Lippomani donna encore aux Jésuites une maison et une église à Venise. D'autres bienfaiteurs les établirent en diverses villes d'Italie. Louis Mendoze leur donna à Tivoli une maison magnifique, des jardins et une chapelle. A Modène et à Pérouse, on leur bâtit des collèges; Paul Doria, gagné à la Compagnie par Laynès, en fonda une à Gènes et le cardinal Carpi un autre à Lorette Messine, Palerme, Naples, Turin, Mantoue, Florence, Ferrare, Bologne, Parme, Sienne. Avignon qui alors dépendait des États du pape, toutes ces villes eurent en peu de temps des maisons de Jésuites.

Leur établissement en Espagne d'offrir pas plus de difficultés. En 1543, Jean III ce roi de Portugal qui leur était si dévoué, fit accompagner Marie de Portugal, sa fille, par les Pères Lefèvre et Araoz, lorsqu'elle alla en Espagne épouser Philippe d'Autriche, fils de Charles-Quint. Les deux Jésuites n'eurent pas de peine à faire de la jeune princesse une protectrice de la Compagnie. Le nom de Loyola n'était point suspect aux Espagnols. Araoz était aussi très connu d'eux et jouissait d'un certain crédit. Il était en outre doué d'un zèle qui lui faisait affronter sans crainte toutes les difficultés. Alors François de Borgia, qui fut depuis Général des Jésuites, était vice-roi de Catalogne. Araoz le gagna à l'Ordre, qu'il protégea depuis de tout son pouvoir. Avec de tels protecteurs, les Jésuites eurent bientôt couvert l'Espagne de leurs établissements. Le premier fut un collège à Alcala pour faire concurrence à la célèbre Université de cette ville. Gandie, dont François de Borgia était duc, Malaga, Placentia, Compostelle, Oviédo, Léon, Grenade, Medina-del-Campo, Cordoue, Séville, Burgos, Avéla, Cuença, Simancas, Barcelone, Murcie, Monte-Regio, Origuelle, Monteil, Ognate, eurent, dans l'espace de quelques années, des collèges de Jésuites fort bien dotés et jouissant de biens-fonds considérables.

Araoz fonda même un collège magnifique à Salamanque, comme pour porter un défi à l'Université de cette ville, qui passait pour la plus savante et la plus florissante l'Espagne. Le cardinal Francisque Mendoze fournit l'argent pour bâtir le nouveau collège; un Jésuite architecte, Michel de Torrer, en fit le plan et fut envoyé de Rome pour en diriger la construction. Le collège bâti, il en devint recteur. Fiers d'un si beau succès, les Jésuites se mirent à prêcher et à confesser sans la permission des évêques, particulièrement à Alcala, dans le diocèse de Tolède. Afin de s'attirer des pénitents, ils se montrèrent d'une douceur qui pouvait passer pour du relâchement. Le premier cri d'alarme contre les nouveaux directeurs partit de Salamanque. L'archevêque de Tolède fut averti en même temps que les Jésuites confessaient et prêchaient sans son autorisation. Il ne crut pas devoir tenir compte des privilèges que le pape leur avait accordés; il lança contre eux une sentence d'interdit, menaça d'excommunication ceux qui se confesseraient à eux, et défendit à tous ecclésiastiques de son diocèse de leur laisser exercer le ministère ou dire la messe. Ignace, instruit de ces faits, s'en montra plutôt joyeux qu'ému, selon son historien Ribadeneira; il vit dans les contradictions un germe de succès, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire à tous les protecteurs de la Compagnie qui pouvaient, par leur crédit, apaiser la tempête. Il arriva à son but. L'archevêque de Tolède étant mort sur ces entrefaites, les protecteurs des Jésuites leur firent obtenir à Tolède même une maison que ce prélat avait fait bâtir pour son clergé. «Ô événement digne d'admiration ! s'écrie le même biographe jésuite; un primat des Espagnes fait tous ses efforts pour nous bannir de sa juridiction et sans y penser, il nous bâtit un superbe palais dans la métropole de son diocèse !» A Saragosse, ils rencontrèrent plus d'opposition que dans le diocèse de Tolède, et ils en triomphèrent d'une manière plus éclatante encore. Ils y avaient été appelés par don Juan Gonzalès, protecteur du royaume d'Arragon et par l'évêque d'Huesca. Grâce à l'intervention de si puissants personnages, et forts de leurs privilèges pontificaux, ils crurent pouvoir ne tenir compte ni de l'autorité locale, ni des privilèges les autres religieux. Ils jetèrent en conséquence les fondements d'une chapelle sans en donner avis à qui que ce fût, et dans un rayon qui était sous la juridiction des Augustins. Ces religieux leur firent signifier l'ordre de cesser les travaux; ce fut une raison pour les Jésuites de les activer. Bientôt la chapelle fut terminée et tout fut préparé pour l'inauguration. Le jour de la cérémonie arrivé, le grand-vicaire de l'archevêque défendit de passer outre. Ses ordres furent méconnus et la messe fut dite avec pompe dans le nouvel édifice. Le grand-vicaire, irrité, défendit, sous peine d'excommunication, d'aller à la messe chez les Jésuites; fit afficher son ordonnance à leur porte et l'envoya aux curés pour être publiée au trône dans toutes les églises. Cette mesure ne lui parut pas



encore assez rigoureuse. Il excommunia les Jésuites, au son lugubre des cloches et avec les cérémonies qui se pratiquaient en de telles occasions.

Le peuple en fut profondément ému. Chacun fuyait les Jésuites comme des damnés. On publia des gravures dans lesquelles, eux et l'évêque d'Huesca étaient représentés entre les griffes du diable, qui les jetait dans les flammes de l'enfer. Ils ne pouvaient plus faire un pas sans être chargés d'injures. On les tourmentait même dans leur maison; on frappait à leurs portes et l'on brisait leurs fenêtres à coups de pierres. Le peuple les eût massacrés s'ils n'eussent pas pris la fuite. Ils se réfugièrent dans la petite ville de Pédroles, voisine de Saragosse, et donnèrent avis à leurs protecteurs de ce qui leur était arrivé. Ceux-ci menacèrent l'archevêque de l'indignation du Roi s'il ne cassait l'ordonnance de son grand-vicaire, et s'il ne levait l'excommunication qu'il avait lancée. L'archevêque, effrayé, fit tout ce qu'on voulut, et ménagea aux Jésuites une entrée triomphale pour les dédommager des mauvais traitements qu'on leur avait fait éprouver. Le grand-vicaire, les sénateurs, les magistrats, les officiers royaux, la noblesse, accompagnés d'une grande foule de peuple, allèrent à leur rencontre. On les fit monter sur des mules superbement harnachées. Chacun d'eux était accompagné de deux gentilshommes. On les conduisit ainsi jusqu'à leur maison, où le vice-roi les attendait avec les Inquisiteurs. L'évêque d'Huesca y célébra pontificalement la messe en actions de grâces de leur retour.

Les Jésuites s'établissaient à la même époque dans les Pays-Bas espagnols. Ils obtinrent d'abord une maison d'un riche habitant de Louvain; mais ils quittèrent cette ville pour aller en Portugal seconder Rodriguez, et Lefèvre ne conserva en Belgique qu'un très petit nombre d'affiliés en attendant des circonstances plus favorables.

Le roi Philippe II, les ducs d'Albe et de Parme, le marquis de Spinola, Gomez de Figueroa, confident du roi Philippe, se déclarèrent bientôt après en leur faveur et leur procurèrent des collèges et des maisons à Tournai, à Anvers, à Bruges, à Liège, à Gand, à Bruxelles, à Mons, Lille, à Douai, à Maastricht et dans plusieurs autres villes. Ces maisons ne prospérèrent pas tout d'abord, parce qu'elles ne pouvaient, d'après les lois, posséder de biens-fonds. Nous verrons plus tard comment cette difficulté fut levée.

On ne peut être étonné de ces succès rapides des Jésuites en Europe, lorsqu'on réfléchit sur la cause qui les a produits.

Au moment où cet Ordre parut, on ne pouvait se faire illusion sur la nécessité de la réforme dans l'Église. L'Allemagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, la Suisse, tous les pays enfin qui n'étaient pas soumis aux tribunaux d'inquisition, avaient applaudi avec plus ou moins d'enthousiasme aux hommes hardis qui avaient levé le drapeau de l'opposition. Le pape, les souverains, étaient aux abois devant ce mouvement qui prenait les dimensions d'une révolution radicale et universelle. Dans leurs conseils, ils cherchaient les moyens de conjurer l'orage qui les menaçait. Ils étaient bien décidés à avoir recours à l'épée; mais ils semblaient comprendre que la force seule ne peut rien contre l'idée, et que la persécution, en faisant des martyrs, donnerait plus de force à la doctrine qu'on voulait anéantir.

De plus, le pape et les souverains catholiques ne savaient comment mettre la main à l'oeuvre pour la réforme. Eux-mêmes et leurs amis, des agrégations monastiques puissantes, le clergé bénéficiaire, la noblesse qui y était inféodée par les cadets, vivaient des abus. Cependant il fallait réformer, sous peine de s'exposer à perdre tous ses avantages. On le comprenait, mais on aurait voulu réformer sans donner satisfaction aux révoltés. On cherchait donc des moyens-termes et des demi-mesures.

Ce fut dans ces circonstances que parut Ignace avec son Ordre de chevalerie spirituelle, dont le but était de courir le monde pour détruire l'ignorance dans le peuple, remplacer la doctrine des Universités par un enseignement plus chrétien; attaquer les vices du clergé séculier et des Ordres religieux, donner partout l'exemple d'une vie pauvre et évangélique. Paul III crut que c'était la Providence qui lui envoyait cette armée qui se mettait par un voeu sous ses ordres. Il communiqua sa pensée aux princes qui, comme lui, voulaient et craignaient la réforme. Il s'appliqua à donner aux premiers Jésuites des emplois importants et qui les mettaient en communication avec les réformateurs et les souverains. C'est ainsi que Salmeron et Pasquier-Brouet furent envoyés en Angleterre, avec le titre de légats; que Le Hay, Lefèvre et Bobadilla parcoururent l'Allemagne avec des missions diplomatiques; que Laynès et Salmeron assistèrent au concile de Trente avec la qualité de théologiens du pape.

Dans les pays où, grâce à l'inquisition, les réformateurs n'avaient que peu ou point d'adeptes, les princes

accueillirent avec enthousiasme les Jésuites, comme une Compagnie providentielle, qui allait détruire les abus sans secousse, avec orthodoxie, et rendre ainsi la révolution impossible. Voilà pourquoi en Portugal, en Italie, en Espagne, en Sicile et dans les Pays-Bas espagnols, les Jésuites eurent de si rapides succès. Ils n'avaient pour ainsi dire qu'à se présenter; des princes, de grands personnages leur donnaient des maisons et les dotaient. Comme ils attaquaient surtout les vices du clergé séculier et des autres Ordres religieux, ils répondaient à une antipathie secrète de la noblesse, qui ne voyait qu'avec envie les privilèges et les biens des moines et qui couvrait ce sentiment, dont l'égotisme était le principe, sous les apparences du zèle pour la religion.

Les Jésuites eux-mêmes reconnaissent que ce fut par le moyen des princes et de la noblesse qu'ils obtinrent leurs premiers succès. Dans le *Tableau du premier siècle* de leur Compagnie, ils s'écrient avec enthousiasme : «Les Empereurs et les Rois, poussés d'une très louable émulation de nous honorer, se disputent à l'envi les uns aux autres l'avantage de contribuer le plus à notre gloire... En considérant les grands biens et faveurs que les Rois et les Papes ont faits à notre Compagnie, nous pouvons croire que cette prophétie d'Isaïe appartient en quelque sorte à la Compagnie de Jésus : *Les Rois seront vos nourriciers et les Reines vos nourrices; vous sucerez le lait des nations et vous serez allaités à la mamelle des Rois.*»

Le Jésuite Orlandini<sup>12</sup> loue Ignace d'avoir procuré le bien de sa compagnie, au moyen du pape, des cardinaux et des princes, dont il savait gagner les faveurs.

C'est dans cette protection sans doute que consiste le miracle tant exalté par les Jésuites de la propagation de leur Ordre. Cette protection seule leur fit surmonter les nombreux obstacles qu'ils eurent à surmonter, même dans les centrées d'inquisition, pour s'établir. Ils conviennent eux-mêmes, dans leurs ouvrages, qu'ils rencontrèrent partout de l'opposition de la part des Universités, du clergé séculier et des Ordres religieux. Mais ils prétendent en même temps que les Universités ne s'opposaient à leur établissement que pour couvrir leur ignorance, le clergé séculier, pour justifier ses désordres et les Ordres religieux pour perpétuer leur relâchement. Ils le disent sans déguisement dans leur *Tableau du premier siècle* de la Compagnie. Les Universités étaient-elles assez déchuës pour craindre la science de quelques nouveaux venus qui y avaient puisé ce qu'ils savaient, et qui n'y avaient jamais brillé. Le clergé et les Ordres religieux devaient-ils attacher une grande importance à des prêtres qui ne se distinguaient pas plus que bien d'autres par leurs vertus ? Les assertions des Jésuites pourraient donc être trop absolues. Elles ne peuvent surtout atteindre quelques-uns de leurs adversaires qui, plus qu'eux, se faisaient remarquer par leur science et leurs vertus. Ils en rencontrèrent de cette sorte, dès leur début, et même dans les pays où ils obtinrent le plus de succès. Ainsi, en Espagne, le vertueux et savant dominicain Melchior Cano s'éleva contre eux avec une énergie que personne depuis n'a surpassée.

Melchior Cane est surtout connu par des ouvrages qui lui ont donné une des premières places parmi les théologiens catholiques. Il professait la théologie à l'Université de Salamanque, et avait principalement contribué à confier à cette école la réputation dont elle jouissait. Lorsqu'il vit paraître les Jésuites, il dit hautement que la fin du monde devait approcher, puisque les émissaires et les précurseurs de l'Antichrist paraissaient au sein de l'Église. Non seulement dans ses conversations, mais dans ses sermons et ses leçons publiques, il signalait les Jésuites comme les ennemis hypocrites de la religion, et il leur appliquait cette prophétie de l'apôtre saint Paul : «Sachez que dans les derniers jours, il y aura des circonstances pleines de péril. Il y aura des hommes s'aimant eux-mêmes, avarés, glorieux, superbes, blasphémateurs, désobéissants à leurs parents, ingrats, impies sans affection, toujours inquiets, accusateurs, incontinents, cruels, sans bienveillance, traîtres, insolents, gonflés d'orgueil, plus amis des voluptés que de Dieu; ayant l'apparence de la piété, mais qui en ruineront l'esprit. Fuis-les. Il en est parmi eux qui s'introduisent dans les maisons, et qui trament après eux des femmettes chargées de péchés, dominées par diverses passions qui apprennent toujours et ne parviennent jamais à la science de la vérité. De même que Jannès et Mambres résistèrent à Moïse, de même ces hommes d'intelligence corrompue, et pervertis dans la foi, résistent à la vérité. Mais leurs progrès auront leurs bornes. Leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut celle des magiciens de Pharaon... Ces hommes, mauvais et séducteurs, iront cependant jusqu'à ce qu'il y a de pis, suivant l'erreur et y jetant les autres.»<sup>13</sup>

Les interprétations de Melchior Cane nuisaient d'autant plus aux Jésuites, que les vertus du savant dominicain étaient fort connues. Non seulement le peuple, mais des hommes distingués en furent impressionnés. On redoutait les Jésuites à Salamanque; on les montrait au doigt, et l'on commençait à se demander si l'on ne devait pas chasser de la ville des hommes aussi dangereux. Ignace fut averti de ce qui se passait. Il chargea Turrien, qui avait été ami de Cano et qui s'était fait Jésuite, de montrer au célèbre professeur les bulles qui déposaient en faveur de la Compagnie. Le Général des Dominicains accorda même à Ignace et au Pape une lettre de recommandation pour les Jésuites. Turrien s'acquitta de la mission qui lui avait été confiée mais ses démarches n'eurent aucun succès. Cano lui répondit qu'il se croyait obligé, en conscience, d'avertir les peuples que l'Église cachait dans son sein ses plus cruels ennemis.

Melchior Cano fut nommé évêque des îles Canaries. On prétend que ce fut à la sollicitation des Jésuites qu'on lui assigna cet honorable exil. On voulait l'éloigner de Salamanque où, comme docteur, il était plus redoutable qu'aux Canaries, avec son caractère épiscopal. En changeant de position, Cano ne fit pas comme tant d'autres, il conserva ses opinions touchant les Jésuites, et il écrivait au père Regla, confesseur de Charles-Quint : «Plaise à Dieu qu'il ne m'arrive pas ce que la fable dit être arrivé à Cassandre, aux prédictions de laquelle on n'ajouta foi qu'après la prise et l'incendie de Troyes. Si les religieux de la Compagnie de Jésus continuent comme ils ont commencé, Dieu veuille qu'il ne vienne pas un temps où les rois voudront leur résister et ne trouveront aucun moyen de le faire.»

Melchior Cano ne fut pas le seul qui eût, touchant les Jésuites, ces tristes prévisions. Ils excitèrent partout une répulsion étonnante, et s'ils n'avaient pas été soutenus par les princes et les papes, pour les raisons que nous avons indiquées, jamais ils n'auraient pu s'établir dans l'Église.

En Irlande, en Écosse et en Angleterre, Salmeron et Brouët n'eurent aucun succès, malgré le titre de légats que le pape leur avait donné. Sous le règne de Marie, la Compagnie fit de nouveaux efforts qui furent aussi inutiles. Lefèvre, Le Hay et Bobadilla, qui parcoururent l'Allemagne avec l'appui de Charles-Quint, des légats du pape et de plusieurs évêques, ne furent pas plus heureux que leurs confrères, envoyés en Angleterre. Ils prêchèrent contre les vices du clergé, et argumentèrent contre les protestants mais le clergé n'en fut pas moins dérégulé; le protestantisme continua ses progrès, et la Compagnie de Jésus ne put fonder d'abord qu'un seul établissement à Cologne, où se distingua Canisius, un des membres les plus savants de la Compagnie.

Ignace désirait cependant, avec beaucoup d'ardeur, de voir sa Compagnie établie en Allemagne. Il parvint, enfin, à décider Ferdinand, successeur de Charles-Quint, à la protéger. Ce prince leur accorda un collège à Vienne, puis deux autres à Innsbruck et à Prague. Albert de Bavière leur en fit bâtir deux à Munich et à Ingolstadt. Ignace envoya dans cette dernière ville Salmeron, Le Hay et Canisius pour y professer l'Écriture Sainte et la théologie. Les leçons des nouveaux docteurs ne purent contrebalancer celles des réformateurs dans l'esprit du peuple.

Une fois établis en Allemagne, les Jésuites s'y répandirent et fondèrent successivement des collèges dans les principales villes, comme à Mayence, Trèves, Gratz, Halle, Delinghen; et dans les provinces du nord de l'Allemagne, en Pologne, en Hongrie. Ce fut pour soutenir ces établissements que Ignace conçut la pensée de fonder, à Rome, un collège germanique. Les papes applaudirent à ce projet. Le collège fut fondé mais les résultats n'en furent pas aussi grands qu'on l'espérait.

Les Jésuites essayèrent de s'introduire en Hollande, sous l'habit de marchands. On les découvrit, et ils furent obligés de disparaître devant les ordonnances rigoureuses qui furent faites contre eux et leurs auteurs. Ils ne furent guère plus heureux en France. Ignace, aussitôt après avoir obtenu la bulle l'approbation de sa Compagnie avait envoyé quelques-uns de ses disciples à Paris, sous prétexte d'y faire leurs études dans l'université. Ils étaient Espagnols. Les principaux étaient Oviédo, Eguia et Domenech. François I<sup>er</sup> ayant alors ordonné à tous les sujets de Charles-Quint de quitter la France. La plupart des Jésuites se retirèrent en Flandre, et contribueront au progrès de leur Compagnie dans les Pays-Bas espagnols. La guerre apaisée entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, ils reparurent en France. Paul-Achille était à leur tête. Pasquier Broüet fut envoyé à Paris pour les affermir. Ils furent congédiés de nouveau en 1544, comme Espagnols. On affilia alors à la Compagnie deux Français, Violle et Pelletier, qui s'établirent avec onze confrères au collège des Lombards. Sur ces entrefaites eurent lieu les premières séances du Concile de Trente, dont nous parlerons bientôt. Laynès

et Salmeron y assistèrent comme théologiens du Saint-Siège. Ils s'insinuèrent dans l'esprit de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fils naturel du fameux Duprat qui, après avoir été chancelier de France, cardinal et légat, voulut acheter la papauté. L'évêque Duprat se déclara protecteur de la Compagnie et lui fonda deux collèges dans son diocèse, à Billom et à Mauriac. Ces premiers établissements n'offraient pas d'avenir aux Jésuites. Aussi parvinrent-ils à obtenir de leur protecteur une maison située à Paris, rue Saint-Jacques. Ils s'y installèrent à petit bruit. Ils obtinrent depuis de leur protecteur un legs considérable par testament et achetèrent des maisons pour agrandir leur établissement.<sup>14</sup> Ignace, heureux de ces commencements, se hâta décrire à Viole de faire ses vœux entre les mains de Guillaume Duprat. Celui-ci commit à sa place l'abbé de Sainte-Geneviève. On lit dans l'histoire manuscrite de cette abbaye que Viole reçut cet ordre d'Ignace parce que, étant seul Français parmi les Jésuites de Paris, il n'y avait que lui qui put accepter légalement la donation faite à la Compagnie par l'évêque de Clermont. Viole prononça publiquement les vœux dans l'église abbatiale de Sainte-Geneviève, entre les mains de l'abbé, qui officia pontificalement à la messe.

Duprat était riche. A ce titre, il était un excellent protecteur de la Compagnie mais son influence n'était pas assez grande à la cour de France pour obtenir à ses protégés l'existence politique qu'ils avaient en Portugal, en Espagne et en Italie. Ignace jeta les yeux sur la famille de Lorraine pour arriver à ce but, et il parvint à établir entre cette famille puissante et la Compagnie cette alliance dont nous verrons les fruits. La famille de Lorraine jouait alors en France le rôle le plus brillant. Le duc de Guise était un guerrier hardi et habile; le cardinal Charles de Lorraine un diplomate rusé. Tous deux étaient remplis d'ambition. Ils se regardaient comme les légitimes héritiers du trône de Charlemagne dont Hugues Capet aurait injustement frustré leur famille, qu'ils faisaient remonter jusqu'à la branche austrasienne des princes de la seconde race. En attendant des circonstances favorables pour faire valoir leurs prétentions avec succès, les princes de la maison de Lorraine étaient rapprochés du trône. Ils exerçaient à la cour une influence et y nouèrent des intrigues dont les rois capétiens eussent été victimes si ces Lorrains n'avaient pas été arrêtés dans leurs complots par le génie astucieux des Médicis.

Ignace vit à Rome le cardinal Charles de Lorraine et gagna sa protection pour la Compagnie. De retour en France, le cardinal obtint de Henri II en janvier 1550, des lettres patentes datées de Blois, dans lesquelles il agréait et approuvait les bulles que les Jésuites avaient obtenues, «et permettait auxdits frères qu'ils pussent construire, édifier et faire bâtir, des biens qui leur seraient aumônes, maison et collèges en la ville de Paris seulement et non ès autres villes, pour y vivre selon leur règle et statuts.» Henri II mandait en outre à ses cours de parlement de vérifier ses lettres patentes et «de faire et souffrir jouir lesdits frères de leurs dits privilèges.» Les Jésuites s'empressèrent de porter ces lettres patentes au Parlement. Le procureur et les avocats généraux présentèrent des conclusions contraires; le procureur général était Bruslart, que le savant Duboulay appelle le Caton de son siècle; les avocats généraux étaient Marillac et Séguier, connus dans la magistrature par leurs lumières. Ils donnèrent par écrit leurs conclusions raisonnées «pour empêcher l'entérinement et vérification au moins, en tout événement supplier la cour faire remontrance au roi à ce que l'autorisation desdites lettres ne passât.»

Dans ces conclusions, ils «trouvaient l'érection de cette congrégation non seulement non nécessaire, mais superflue.» Ils remarquaient que dans les bulles il leur était permis aux Jésuites de tenir toutes les possessions sans aucun impôt. Puis ils ajoutaient . «Ils disent par leurs lettres qu'ils veulent aller prêcher la foi le Jésus Christ en Morée. Cela est très bon mais s'ils avaient la dévotion de ce faire, ils ne devaient demander l'autorisation de ce qu'ils faisaient.»

Avant que le Parlement eût statué sur ces conclusions, les Jésuites, par l'entremise sans doute du cardinal de Lorraine, s'en étaient procuré une copie, et ils obtinrent, par le même moyen, des *lettres de jussion* pour faire enregistrer les lettres-patentes. Cet enregistrement pouvait seul donner ces lettres force de loi. Le Parlement, gardien des lois et chargé de les appliquer, ne reconnaissait dans ses jugements que celles qui étaient inscrites sur ses registres avec les formalités légales. Bruslart, Marillac et Séguier présentèrent au Parlement de nouvelles conclusions le 26 janvier 1552. Avant de les déposer par écrit, Séguier fit un discours qui impressionna vivement les magistrats. Les secondes conclusions rappellent d'abord les premières; puis on s'y plaint que, contre tout droit, on ait communiqué aux parties un acte qui n'était destiné qu'au Parlement et sur lequel il avait seul à délibérer. Séguier persistait en outre dans son avis que des remontrances devaient être



faites au roi. Le Parlement ne prit aucune résolution ce jour-là. Le 8 février suivant, il rendit un arrêté en vertu duquel les lettres-patentes du Roi et les bulles du pape seraient communiquées à l'évêque de Paris et à la Faculté de théologie de la même ville, pour, «parties ouïes, être ordonné ce que de raison.»

Les intrigues des Jésuites et le crédit dont ils jouissaient à la cour par l'entremise du cardinal de Lorraine, avaient tellement alarmé l'Université de Paris que, le 25 février, elle présenta requête au Roi pour que les bulles de Paul III ne fussent pas insérées dans les registres du Parlement et ne devinssent pas loi de l'État. Ces bulles attaquaient toutes les Universités, en accordant aux Jésuites le droit de donner aussi bien qu'elles des *grades* dans leurs collèges. Les grades universitaires avaient alors une très haute importance. Ceux qui les avaient obtenus pouvaient seuls concourir pour certains bénéfices avec les nobles, que leurs quartiers de noblesse dispensaient de la science et de la vertu. Tous ceux qui ne jouissaient pas d'un titre nobiliaire suffisant étaient obligés de subir toutes les épreuves scientifiques ou littéraires instituées dans les Universités, pour être reconnus aptes à occuper dans l'Église les charges de quelque importance. Les Jésuites pouvant conférer les grades dans leurs collèges, la porte de tous les bénéfices était ouverte à leurs créatures et comme leur enseignement ni leurs diplômes ne devaient être contrôlés, rien ne les eût empêché détendre la facilité jusqu'aux dernières limites, et de considérer le dévouement à leur Compagnie plutôt que la science comme une raison déterminante de conférer les grades à leurs élèves.

Telle est la vraie raison qui porta toutes les Universités, et en particulier celle de Paris, à s'opposer à la réception des bulles accordées aux Jésuites. Si nous en croyons les écrivains de la Compagnie, leurs Pères étaient tellement éminents en science, qu'à leur approche toutes les sociétés savantes se prenaient à trembler, et la jalousie seule les aurait guidées dans leur opposition. Mais si nous examinons les oeuvres de ces premiers Jésuites si emphatiquement loués,<sup>15</sup> nous n'y voyons rien qui ait pu vraiment faire ombre aux savants. Des écrivains, qui ont examiné les registres de l'ancienne Université, affirment que plusieurs des premiers compagnons d'Ignace n'avaient pu subir leurs examens avec succès, ni obtenir leurs grades.<sup>16</sup> Ce n'était donc point leur science qui pouvait faire craindre leur concurrence aux corps savants, mais leurs privilèges dont ils pouvaient si facilement abuser.

L'évêque de Paris et la Faculté de théologie ne se pressèrent pas d'envoyer leur avis au Parlement. L'évêque de Paris était messire Eustache Du Bellay. Il avait succédé à son oncle Jean, qui s'était retiré à Rome pour fuir les percutations des princes de la maison de Lorraine, et qui y mourut cardinal-évêque d'Ostie. Les Du Bellay étaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, une des familles les plus distinguées dans la diplomatie et dans les lettres. On a d'eux des mémoires, des histoires, des poésies. Eustache n'était point inférieur à ses oncles; le concile de Trente admira son éloquence. Le cardinal de Lorraine n'avait pas d'influence sur ce prélat, et les Jésuites furent obligés d'attendre respectueusement sa décision. Ils attendaient depuis bientôt deux ans lorsque le Parlement, pour obéir à de nouveaux ordres de la cour, s'occupa d'eux pour la troisième fois. Le 3 août 1554, il rendit un nouvel arrêt portant que les lettres-patentes et les bulles des Jésuites seraient communiquées «à l'évêque de Paris et aux doyen et Faculté de théologie de cette ville et Université de Paris, pour sur icelles, être ouïs et dire ce qu'il appartiendra.»

Eustache Du Bellay songea alors à donner l'avis qui lui était demandé. Nous devons en donner les principaux motifs :

«L'évêque de Paris, auquel par ordonnance de la cour, ont été communiquées quelques bulles des papes ensemble les lettres-patentes du roi Henri à présent régnant.»

Après les protestations en cet endroit pertinentes, de l'obéissance et révérence qu'il doit et veut porter tant au Saint-Siège qu'au Roi :

Dit que lesdites bulles contiennent plusieurs choses qui semblent, sous correction, étranges et aliénées de raison, et qui ne doivent être tolérées ni reçues en la religion chrétienne.

1<sup>o</sup> En ce que lesdits impétrants veulent être appelés» *la Compagnie sous le nom de Jésus*, qui est, sous correction, nom arrogant pour eux, voulant attribuer à eux seuls *quod ecclesiae catholicae et oecumenicae competit* (ce qui convient à l'Église catholique et universelle) et qui est proprement dite la congrégation ou société des fidèles, desquels Jésus Christ est le chef, et conséquemment sous Jésus Christ; et semble qu'ils se veulent dire seuls faire et constituer l'Église.

Le second motif de l'évêque de Paris est qu'il y a contradiction entre les lettres-patentes, qui n'accordent aux Jésuites qu'une maison à Paris, et les bulles, qui leur donnent le droit d'établir partout où bon leur semblera des maisons ou collèges. Les lettres-patentes ne déterminent point si la maison de Paris sera collège ou autre. Si cet établissement n'est pas un collège, les Jésuites, d'après leurs Constitutions et les bulles, ne peuvent rien posséder; si c'est un collège qu'ils veulent fonder, leurs écoliers, n'appartenant pas à la Compagnie, puisqu'ils n'ont pas fait de vœux, ils ne peuvent s'appuyer sur les lettres patentes, qui ne leur donnent que le droit de posséder une maison pour eux.

S'ils prétendent que leur maison de Paris ne sera pas un collège, c'est qu'ils veulent y vivre d'aumônes, ce qui paraît à l'évêque de Paris un motif pour les exclure : « Considéré, dit-il, la malice du temps, auquel la charité est bien fort refroidie d'autant qu'il y a beaucoup de monastères et maisons déjà reçues et approuvées, qui vivent et s'entretiennent desdites aumônes, auxquels cette Compagnie ferait grand tort, car ce serait autant distraire de leurs aumônes; partant, les faudrait ouïr avant ladite publication, comme y ayant intérêt, c'est à savoir les Quatre-Mendiants, les Quinze-Vingts et les Repenties. »

« Mêmement ferait tort aux hôpitaux et Maisons-Dieu, et aux pauvres qui sont en iceux nourris d'aumônes. » Par le quatrième motif de l'évêque de Paris, on voit que les Jésuites prétendaient, dans leur requête, pouvoir être élevés aux dignités de l'Église, même aux archevêchés, avec le consentement de leur Général. En cela ils ne s'étaient pas conformés à la règle, déjà établie dans leur Compagnie, de n'accepter aucune dignité ecclésiastique.

L'évêque de Paris voit, dans les privilèges obtenus par la nouvelle Compagnie, une atteinte aux droits des évêques et des curés, en ce qu'on accorde à ses membres le privilège de n'être repris et corrigés que par la Compagnie elle-même, et celui de confesser en tout temps, même aux fêtes de Pâques, sans la permission du curé, ce qui était contraire aux canons du concile de Latran religieusement observés en France. Les Jésuites prétendaient même avoir le droit de lancer des excommunications, de donner des dispenses et même de consacrer des églises; ils entreprenaient ainsi, comme le remarque Eustache Du Bellay, non seulement sur la juridiction, mais sur l'Ordre même des évêques, et même sur les droits du souverain Pontife, en prétendant pouvoir dispenser de l'irrégularité, surtout en ce qui touche au mépris du pouvoir ecclésiastique, ce qui n'appartenait qu'au pape.

« Combien que leur Ordre, continue Du Bellay, soit par le pape accordé, spécialement pour être envoyés aux Turcs, infidèles, hérétiques et schismatiques toutefois, ils veulent qu'il soit permis à leur supérieur pouvoir révoquer ceux ainsi envoyés par le pape qui est directement contre leur vœu...

Et parce que le fait que l'on prétend dudit Ordre ou Compagnie est qu'ils iront prêcher les Turcs et infidèles, et les amener à la connaissance de Dieu; faudrait, sous correction, établir lesdites maisons et Sociétés ès lieux prochains desdits infidèles, ainsi qu'anciennement a été fait des chevaliers de Rhodes, qui ont été mis sur les frontières de la chrétienté, non au milieu d'icelle. Aussi y aurait-il beaucoup de temps perdu et consommé d'aller de Paris jusqu'à Constantinople et autres lieux de Turquie.

Le malin et spirituel évêque termine sa consultation par ce trait lancé aux chevaliers errants spirituels qui devaient, selon leur règle, guerroyer de par le monde pour l'Église et vivre d'aumônes, et qui ne cherchaient qu'à établir de toutes parts des maisons riches et bien dotées.

La Faculté de théologie s'assembla le 1<sup>er</sup> septembre pour donner son avis sur le même objet que l'évêque de Paris. Elle ne décida rien dans cette première séance. Seulement tous les membres furent avertis de réfléchir sérieusement, afin de pouvoir, en temps opportun, donner un avis sage et exact. Elle se réunit deux autres fois sans rien conclure, et sa décision ne fut fondue que dans la séance du 1<sup>er</sup> décembre (1554). Voici les passages les plus remarquables de cette Conclusion :

« Comme tous les fidèles, et principalement les théologiens, doivent être prêts à rendre raison à tous ceux qui la leur demandent, sur ce qui concerne la foi, les moeurs et l'édification de l'Église, la Faculté a cru qu'elle devait satisfaire au désir, à la demande et à l'intention de la cour. C'est pourquoi, ayant lu et plusieurs fois relu et bien compris tous les articles des deux bulles (de Paul III et de Jules III), et après les avoir discutés et examinés pendant plusieurs mois, en différents temps et heures, selon la coutume, eu égard à l'importance du sujet, la Faculté a d'un consentement unanime, porté ce jugement qu'elle a soumis avec toute sorte de respect

au Saint-Siège :

« Cette nouvelle Compagnie, qui s'attribue particulièrement le titre inusité de nom de Jésus, qui reçoit avec tant de liberté, et sans aucun choix, *toutes sortes de personnes, quelque Criminelles, illégitimes et infâmes* qu'elles soient semble blesser l'honneur de l'état monastique; elle affaiblit entièrement l'exercice pénible, pieux et très nécessaire des vertus des abstinences, des cérémonies et de l'austérité; elle donne même occasion d'abandonner trop librement les Ordres religieux; elle soustrait de l'obéissance et de la soumission due aux Ordinaires; elle prive injustement les seigneurs, tant temporels qu'ecclésiastiques, de leurs droits; apporte du trouble dans l'une et l'autre police; cause des plaintes dans le peuple, des procès, des débats, des contentions, des jalousies et différentes divisions. C'est pourquoi, après avoir examiné toutes ces choses et plusieurs autres avec beaucoup de soin et d'attention, cette Compagnie nous paraît dangereuse pour ce qui touche à la foi, capable de troubler la paix de l'Église, de renverser l'Ordre monastique, et plus propre à détruire qu'à édifier. »

On ne peut rapprocher les faits de l'histoire des Jésuites de cette Conclusion remarquable, sans être frappé de la justesse des aperçus de la Faculté. La Compagnie des Jésuites ne faisait que de naître; les docteurs n'avaient sous les yeux que des hommes inconnus, peu remarquables, qui n'avaient réussi à la cour que par l'intermédiaire d'un personnage qui dominait le roi; et déjà ils entrevoient l'avenir de cette Compagnie, et ils en parlent avec une netteté qui fait de leur Conclusion presque une prophétie. Ce qu'ils disent de la manière dont les Jésuites se recrutaient ne doit pas passer inaperçu. Il fallait que des hommes aussi graves que les docteurs de Sorbonne eussent sous la main des faits bien authentiques, pour affirmer d'une manière aussi explicite, dans une pièce qui devait avoir tant de retentissement et qui s'adressait à la première magistrature du monde, que les Jésuites, pour accroître leur nombre, enrégimentaient des hommes *criminels, illégitimes et infâmes*. On ne doit plus s'étonner après cela des abus qui défigurèrent si promptement cette Compagnie, et qui excitèrent, même dans son sein, de si énergiques réclamations.

Le Jésuite Orlandini rapporte qu'Ignace, après avoir reçu à Rome copie de la Conclusion de la Faculté, assembla ses disciples qui étaient auprès de lui pour en délibérer. Tous furent d'avis qu'il fallait défendre la Compagnie, et la justifier des attaques dont elle était l'objet. Ignace seul fut d'avis de garder le silence. Il avait pris tous les moyens pour arriver à un bon résultat. Pasquier-Brouët s'était rendu à Paris, afin de conduire les choses avec sa dextérité habituelle. Ignace ne pouvait, après ces précautions prises, et le mauvais succès obtenu, espérer quelque résultat d'une lutte contre la Faculté de théologie. Le silence le plus profond était conseillé par la politique et l'intérêt de la Compagnie. Cependant l'an 1555, le cardinal de Lorraine étant allé à Rome avec quatre docteurs de la Faculté Claude Despençe, Jérôme de Sauchièrre, Crespin de Brichanteau et René Benoît. Ignace leur proposa une conférence avec les Pères Olave, Laynès, Polanque et Frusis. Orlandini prétend que les quatre docteurs furent obligés de convenir que la Conclusion de la Faculté avait été rendue sans connaissance de cause.

Pour admettre ce fait comme certain, il faudrait un témoignage plus désintéressé que celui d'un Jésuite. Quoiqu'il en soit de son récit, la Conclusion de la Faculté fit grand bruit à Paris. Les prédicateurs attaquèrent les Jésuites du haut de la chaire; les curés firent de même; les professeurs les imitèrent dans leurs cours. Leur doctrine et leur conduite furent également incriminées. Eustache Du Bellay et d'autres évêques qui se trouvaient à Paris lancèrent contre eux des sentences d'interdit. En revanche, l'Inquisition d'Espagne censura la Conclusion de la Faculté, qui était signée cependant du docteur Ory, Grand-Inquisiteur de la foi en France. Les Jésuites comprirent qu'ils devaient céder devant la répulsion qu'ils provoquaient, et se dissimuler en attendant des circonstances plus favorables. Pendant six ans, ils se contentèrent d'épier le moment où ils pourraient renouveler leurs instances avec plus de succès, et, pendant ce temps, ils exercèrent leurs fonctions sur le territoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, exempt de la juridiction de l'évêque de Paris.

Pendant la vie d'Ignace, la Compagnie des Jésuites ne fit pas seulement des progrès en Europe elle pénétra aussi en Asie, en Afrique et en Amérique. Nous devons présenter le tableau de ses entreprises dans ces contrées.<sup>17</sup>

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le nom des Portugais était un des plus éclatants du monde. Depuis que Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance, ils avaient fondé des établissements sur les côtes de l'Inde et de l'Éthiopie, jusqu'aux frontières de la Chine. Leurs conquêtes furent souillées par des cruautés inouïes et le pillage. Ils usèrent du droit du plus fort contre des populations sans défense. Des richesses immenses arrivèrent des Indes

en Portugal, et l'avidité précipita dans ces contrées lointaines une foule d'ambitieux et d'aventuriers. Des prêtres les y suivirent, sous le prétexte apparent d'y planter la croix, mais en réalité pour s'enrichir comme les autres.

Le roi Jean III, ayant entendu parler des Jésuites par Mascaregnas, son ambassadeur à Rome, crut que ces nouveaux religieux, qui faisaient profession de pauvreté absolue, seraient de véritables apôtres, guidés uniquement par l'esprit de Dieu et le désir de gagner des âmes à Jésus Christ. Nous avons dit qu'Ignace lui avait envoyé Xavier et Simon Rodriguez. Ce dernier resta en Portugal, comme nous l'avons rapporté.

François Xavier partit pour les Indes en 1541 avec Alphonse de Souza, qui y allait, en qualité de vice-roi, pour gouverner toutes les possessions portugaises de ces contrées. Xavier fut muni du titre de légat du Saint-Siège et de pouvoirs spirituels fort étendus. Il passa le premier hiver à Mozambique, l'une des premières conquêtes des Portugais. L'été suivant, il arriva à Goa. Cette ville était le plus riche établissement des Portugais et on l'avait choisie pour en faire le centre du gouvernement civil et religieux. De là il parcourut toutes les côtes soumises à l'autorité du vice-roi et quelques autres contrées, surtout les côtes de la Pêcherie, le cap Comurin, le royaume de Travancar, les îles du More, de Manar, de Ceylan, les Moluques. Lorsqu'il arrivait en quelque ville, il en parcourait les rues une clochette à la main. Les enfants accouraient autour de lui; il leur enseignait à faire le signe de la croix et leur apprenait de mémoire le *Pater* et l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Confiteor* et le *Salve regina*. Il avait traduit lui-même tant bien que mal ces prières dans la langue des Paravas, qu'il entendait un peu. Lorsque les enfants savaient ces prières, il les engageait à les apprendre à leurs parents et à leurs voisins. Les idolâtres n'y montraient pas de répugnance. Lorsqu'ils savaient ces prières, on les baptisait. De telles conversions étaient fort peu solides. On peut croire même que la crainte des Portugais était, plus que la foi, le motif qui guidait les nouveaux chrétiens, car Xavier était souvent accompagné dans ses missions par des soldats qui détruisaient les temples et les autels des idoles. Il construisait ensuite des chapelles, et passait dans un autre pays qu'il évangélisait de la même manière, le plus souvent à l'aide d'interprètes. Lorsqu'il visitait les contrées où il avait laissé des chrétiens et des chapelles, il n'y retrouvait plus guère que des temples et des idolâtres.

Un jour, dans un accès de zèle, il engagea des enfants à mettre le feu à la demeure d'un converti qui était retourné à ses idoles. Celui-ci, pour éviter ce désastre, ne trouva pas de meilleur moyen que de livrer ses dieux, qui furent réduits en cendre. Mais Xavier comprenait qu'il lui serait impossible d'ordonner souvent de pareilles exécutions, et il songea à faire établir à Goa le tribunal de l'Inquisition, afin d'inspirer aux convertis une crainte assez grande pour les empêcher de retourner à leur culte idolâtrique.

Nous devons reconnaître que, dans toutes ses missions, Xavier montra un zèle et un désintéressement vraiment dignes d'éloges. Ses vertus étaient apostoliques. Il était rempli de foi, et il ne fut réellement guidé, dans ses travaux, que par le désir d'arracher à l'erreur et à la barbarie les peuplades des Indes. Mais était-il aussi facile qu'il le pensait d'amener à l'Évangile de pauvres sauvages qui avaient reçu de leurs pères tous leurs préjugés, qui regardaient leur culte comme un héritage sacré de leurs ancêtres, et qui ne voyaient dans le christianisme que la religion de ceux qui les dépouillaient de leurs richesses et de leur liberté ? Xavier ne pouvait même pas se mettre en communication directe avec eux; il ne savait que quelques mots de leur langue, et il ne faisait dans chaque peuplade que de courtes apparitions. Cependant ces néophytes ne pouvaient qu'avec le temps devenir des chrétiens; la vérité ne s'était pas encore fait jour dans ces pauvres intelligences, et le baptême n'avait été souvent, de leur part, qu'une complaisance pour les vainqueurs. On est donc péniblement affecté lorsqu'on voit Xavier écrire au roi de Portugal pour le prier de soutenir ses prédications par la violence, et lui demander des ordres pour qu'il lui fût permis d'ôter les biens et la vie à ceux qui montreraient quelque velléité de retourner à leurs idoles après avoir reçu le baptême. Il provoquait ces mesures sanguinaires en exerçant des actes de charité et de douceur. Ce n'était donc en lui qu'excès de zèle et non cruauté; on regrette cependant d'être obligé de le regarder comme le premier promoteur de l'Inquisition de Goa, quoique ce tribunal n'ait été réellement établi qu'en 1560. Xavier trouva que le vice-roi, Alphonse de Souza, ne lui prêtait pas assez d'appui; il écrivit au roi de Portugal : «Je supplie Votre Majesté par le zèle qu'elle a pour la gloire de Dieu et par le soin qu'elle a toujours eu de son salut éternel, d'envoyer ici un ministre vigilant et courageux qui n'ait rien plus à cour que la conversion des âmes.» Jean de Castro remplaça Souza; il reçut ordre de ne plus tolérer aucune superstition, de briser toutes les pagodes, d'exiler les



brahmanes, de protéger les missionnaires et leurs néophytes.

Dans une mission qu'il donnait à Malaca en 1545, Xavier apprit l'arrivée de trois Jésuites qui lui étaient envoyés par Ignace. Il choisit Lancilotti pour enseigner la langue latine au collège de Sainte-Foy à Goa, et envoya Criminal et Beira sur les côtes de la Pêcherie. Bientôt d'autres Jésuites arrivèrent : Paul de Camerino, Henriquez, Alphonse Cyprien, Come de Torrez et plusieurs autres. Il fixa à chacun sa destination. Pour lui, il continua ses courses à travers les îles Moluques. Les historiens jésuites racontent que partout il faisait des miracles éclatants, qu'il convertissait une foule d'idolâtres, ou ramenait à la pratique de la vertu des chrétiens dégénérés qui avaient oublié les obligations du baptême qu'ils avaient déjà reçu.

Depuis des siècles, les Indes étaient visitées par des missionnaires européens, surtout par des Franciscains et des Dominicains, qui y avaient construit çà et là des églises et établi de petites chrétientés. Xavier les visitait et en quelques jours rétablissait la ferveur partout où il passait, si nous en croyons ses historiens. Un fait qui peut faire douter de l'exactitude de leurs récits, reste qu'après la mort de Xavier, les Indes n'étaient guère plus chrétiennes qu'auparavant.

Quoi qu'il en soit, après avoir parcouru pendant sept ans un nombre immense de côtes et d'îles, Xavier s'embarqua pour le Japon en 1549.

Nous n'avons pour guides, dans les détails des missions de Xavier, que les écrivains jésuites. Leurs récits sont loin d'être satisfaisants. Ils conduisent leur héros à travers mille aventures romanesques, disent parfois que ni lui ni ses compagnons ne savaient le japonais, et leur font ensuite soutenir de véritables thèses scolastiques contre les Bonzes. Ils donnent à Xavier un meurtrier pour introducteur dans un pays où il allait prêcher une religion nouvelle, et attaquer un culte profondément enraciné dans les moeurs, les usages et les lois du Japon. Ils lui accordent tour à tour des succès tellement prodigieux que jour et nuit, il ne cessait de baptiser et succombait à la fatigue; et en même temps ils le représentent exposé aux injures et au mépris du peuple.

En 1552, Xavier partit pour la Chine. Il mourut à la fin de cette même année, en vue de ce vaste Empire qu'il ambitionnait d'évangéliser. Ses vertus sont incontestables, Un grand nombre de ses miracles le sont moins. Nous n'avons aucune raison de croire que Dieu ne lui ait pas accordé le don d'en faire, pour éclairer des peuples sur lesquels le raisonnement avait peu d'accès; mais, tels qu'ils sont rapportés par les Jésuites, ils offrent, pour un grand nombre du moins, des circonstances qui leur donnent un caractère peu véridique, et nous serions porté à croire que ces historiens ont cru utile d'embellir de faits romanesques une vie qui était assez belle par elle-même, pour être écrite avec plus de simplicité. Xavier aurait parcouru, d'après eux, en dix ans, cinquante-deux royaumes formant trois mille lieues; il aurait baptisé de sa main près d'un million de Sarrasins ou d'idolâtres.

Une chose qui frappe dans la vie de Xavier telle qu'elle a été écrite par ses confrères, c'est l'instabilité, on pourrait dire la légèreté du héros, qu'ils font à tout propos changer de projets. A peine est-il arrivé dans une contrée, qu'il songe à aller ailleurs sans prendre le temps d'instruire suffisamment les peuples qu'il évangélisait. Après quelques prédications qu'ils comprenaient à peine, les néophytes étaient-ils préparés à recevoir le baptême ? Xavier ne pouvait vouloir seulement tracer le chemin à d'autres missionnaires chrétiens, puisque les Franciscains et les Dominicains avaient déjà visité avant lui ces mêmes contrées. Les chrétiens qu'il y trouvait avaient oublié leurs obligations et les principes de la foi, disent les mêmes auteurs; mais Xavier pouvait-il espérer faire en quelques jours des chrétiens plus solides ? S'il en était flatté, les résultats prouvèrent qu'il était tombé dans l'illusion.

On se tromperait sur nos intentions si l'on pensait que nous voulons contester le zèle et les vertus de François Xavier. Nous voulons dire seulement que de nombreux détails racontés par les écrivains jésuites et leurs copistes ne nous paraissent pas jouir de toutes les garanties d'authenticité qu'un véritable historien doit désirer. Si, comme nous le prouverons, les Jésuites ont pu attribuer à Ignace des miracles, après avoir nié qu'il en ait fait, et cela en Europe et pour ainsi dire sous les yeux des témoins, combien à plus forte raison ont-ils pu dénaturer les actes d'un missionnaire qui évangélisa des plages lointaines et dont les témoins peu nombreux ne pouvaient être interrogés ?

A la mort de Xavier, un grand nombre de Jésuites étaient disséminés dans les îles et sur les côtes des Indes. Ils firent, si nous en croyons leurs confrères, de prodigieuses conversions. Cependant, à cette époque les Indes restèrent idolâtres et elles le sont encore en grande partie, malgré les courses et les prédications des nombreux

missionnaires qui les ont encore visitées depuis. Ce fait incontestable ne peut s'accorder avec d'aussi étonnants succès. En outre, les conversions qui eurent lieu, et que les Jésuites s'attribuent exclusivement, leur furent disputées par les missionnaires des autres Ordres religieux, et en particulier par les Capucins, qui ont dénoncé comme autant de mensonges romanesques les récits contenus dans les *Lettres édifiantes et curieuses* publiées par les Jésuites. D'après les Capucins, les Jésuites seraient venus jeter le désordre dans leurs missions, détruire le bien qu'ils y faisaient et faire une guerre incessante, non seulement aux simples missionnaires, mais aux évêques qui ne voulaient pas subir leur joug.

Nous aurons occasion plus tard d'exposer les accusations portées au Saint-Siège contre les Jésuites par les évêques et les missionnaires des autres congrégations ecclésiastiques ou religieuses. Il suffira pour le moment de les avoir mentionnées.

Xavier n'avait pas eu de grands succès au Japon; mais après sa mort, la Compagnie des Jésuites y prit des accroissements, grâce aux relations commerciales qui s'établirent entre ce pays et les Portugais. Les rois japonais, cherchant à l'envi à attirer les Européens dans leurs États, leur accordaient de très grands privilèges pour leur commerce, leurs personnes et l'exercice de leur religion. Les Jésuites et d'autres congrégations religieuses profitèrent de ces bonnes dispositions. Un grand nombre d'indigènes embrassèrent le christianisme, surtout dans les royaumes de Bungo, d'Arima et d'Omura, dont les rois mêmes se firent baptiser. Ces princes envoyèrent, en 1585, une ambassade au pape. L'année suivante, on comptait au Japon deux cent mille catholiques, ce qui détermina l'Empereur, chef suprême de toute la contrée, à défendre sous peine de mort, à tous ses sujets, d'embrasser la religion de l'Europe.

Nous verrons plus tard les suites de cet édit.

Dès 1349, les Jésuites suivirent les Portugais et les Espagnols dans leur conquête d'Amérique. On les rencontre prêchant et bâtissant des églises, au milieu des horreurs de cette guerre injuste où les Européens se montrèrent puis cruels que les sauvages. Il était bien de porter les lumières de l'Évangile et de la civilisation aux peuplades de l'Amérique, mais les Jésuites n'auraient-ils pas dû d'abord inspirer des sentiments chrétiens à ceux qui portaient le caractère du Christ par le baptême ? En 1553, ils étaient si nombreux au Brésil, qu'Ignace en avait fait une province de sa Compagnie. Un grand nombre de peuplades, plutôt par crainte de leurs vainqueurs que par conviction, se firent baptiser et dominer complètement par les Jésuites, qui profitèrent de cette disposition pour fonder de petits États auxquels ils donnèrent des lois.

Nous en raconterons l'histoire.

Vers le même temps, ces religieux pénétraient en Éthiopie. Le roi de l'Abyssine avait lié des relations avec Jean III, de Portugal. Voulant attirer les Européens dans son royaume, il refusa de recevoir les évêques qui lui avaient été envoyés par le patriarche d'Alexandrie, et il demanda des prêtres catholiques au roi de Portugal. Ce puissant protecteur des Jésuites pria le pape de lui envoyer des membres de la Compagnie. Ignace choisit Baretto, qui fut revêtu du titre de patriarche d'Éthiopie; André Oviédo et Cornero lui furent donnés pour coadjuteurs avec les titres d'évêques d'Hiéropolis et de Nissa. Ils partirent de Rome en 1555 avec dix autres Jésuites. Ils jugèrent prudent de séjourner à Goa et d'envoyer seulement Gonzalès Rodriguez pour étudier le pays et apprendre la langue. Celui-ci se rendit à la cour du roi d'Abyssine, dont les dispositions étaient changées. Le bruit des conquêtes et des cruautés des Européens dans les Indes était venu jusqu'à lui. On lui avait fait craindre que les prêtres qu'il avait demandés ne fussent les avant-coureurs de conquérants qui s'empareraient de son royaume, et qui se feraient confirmer par le pape dans leur usurpation. Après avoir écouté Gonzalès Rodriguez dans son conseil, il le congédia par une lettre adressée au roi de Portugal. Le jésuite revint à Goa. En 1557, Oviédo résolut de tenter de nouveau la fortune. Il obtint du roi la permission de discuter avec les chrétiens schismatiques, les juifs et les musulmans qui formaient la population du pays. Pendant deux ans, il prêcha en liberté et fit quelques chrétiens. Mais alors un nouveau roi monta sur le trône. Oviédo fut jetée dans un désert avec ses prosélytes. Le pape lui écrivit et lui donna le titre de patriarche d'Éthiopie après la mort de Baretto, en 1561 Il continua à évangéliser quelques nègres qui habitaient le désert où il était relégué.

En 1547, les Jésuites allèrent au Congo, où les Dominicains avaient prêché la foi dès 1485. A peine arrivés, la division se mit entre eux. Diaz et Ribera s'adonnèrent au commerce; Soveral les dénonça à Ignace, et le roi de Congo les chassa tous aussi bien que les Portugais en 1555. Plusieurs Jésuites firent des courses, avec des

succès variés, chez plusieurs peuplades de l'Afrique et en Égypte.

En 1556, Melchior Nunez pénétra en Chine. C'était le

premier Jésuite qui mettait le pied sur ce territoire que Xavier désirait ardemment évangéliser. Sept ans plus tard, trois Jésuites accompagnèrent une ambassade envoyée par le roi de Portugal au chef de cet empire, où ils parvinrent à s'établir assez solidement, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire.

Ainsi, partout où les Portugais et les Espagnols s'avançaient pour agrandir leur commerce et leurs conquêtes, les Jésuites les suivaient. D'autres Ordres religieux envoyaient aussi leurs missionnaires. Un grand nombre d'Églises furent organisées et pourvues d'évêques.

Nous raconterons ailleurs les faits les plus importants de leur histoire où les Jésuites se trouvèrent mêlés.

Ignace mourut, le 31 juillet 1556, à l'âge de soixante-cinq ans. Il ne quitta guère la ville de Rome, depuis l'approbation de sa Compagnie par Paul III. Il obtint de Jules III une bulle qui confirmait celles de Paul III et qui étendait les privilèges de la Compagnie. Après le court pontificat de Marcel II, Pierre Caraffa, instituteur des Théatins, monta sur le Saint-Siège sous le nom de Paul IV. Les Jésuites craignirent d'abord que ce pape ne leur fût hostile. Ignace s'empressa de se rendre à sa première audience. Paul IV se montra pour lui plutôt bienveillant qu'hostile, quoiqu'il n'aimât pas les Jésuites.

Ribadeneira, après avoir raconté les actions du premier Général de sa Compagnie, avait affirmé qu'il n'avait pas eu le don des miracles, mais qu'il n'en était pas moins un grand saint. Le dernier chapitre de sa *Vie d'Ignace* était consacré à établir que les hommes les plus saints n'avaient pas fait de miracles; il le terminait en disant, à ceux qui désiraient être persuadés que Dieu était intervenu dans l'établissement des Jésuites, que le rapide accroissement de la Compagnie était le plus éclatant miracle que l'on pût voir. Ce miracle était d'autant plus contestable, que les Jésuites eux-mêmes s'enorgueillissaient de ce que les princes et les grands du monde avaient été les soutiens et les nourriciers de leur Ordre, ce qui rendait un peu moins miraculeux son établissement et ses progrès. Quoi qu'il en soit, Ribadeneira raisonnait ainsi dans la *Vie d'Ignace*, éditée en 1572 par ordre de François de Borgia, troisième Général de la Compagnie, et en 1587 par ordre du Général Aquaviva. Son témoignage avait d'autant plus de poids qu'il était entré dans la Compagnie dès l'an 1540, avant la bulle d'approbation; qu'il avait été un des confidents les plus intimes d'Ignace, le témoin oculaire de presque toutes ses actions, et qu'il avait recherché avec un soin minutieux tout ce qui le concernait. Lorsque les Jésuites entreprirent de faire canoniser leur fondateur, le témoignage de Ribadeneira était un obstacle, car on sait qu'il faut des miracles de premier ordre pour que la canonisation soit obtenue. Ils ne trouvèrent rien de mieux que d'imposer à Ribadeneira, qui était alors très vieux, un témoignage contraire à celui qu'il avait donné précédemment. En conséquence, le biographe d'Ignace publia, en 1612, un abrégé de son premier ouvrage et l'enrichit des faits les plus miraculeux. Il s'excusa de n'en avoir point parlé antérieurement, parce qu'ils ne lui paraissaient ni assez certains ni assez authentiquement attestés. Il n'est pas inutile de faire observer qu'il ne s'était pas contenté de les passer sous silence, et qu'il avait affirmé au contraire qu'ils n'existaient pas; mais il espéra que ses pieux lecteurs auraient assez de bonté d'âme pour ne pas approfondir la chose. Les miracles furent donc produits en grand nombre, et Ignace se trouva tout à coup, plus de cinquante ans après sa mort, avoir été un thaumaturge si étonnant qu'il n'avait besoin que de prononcer un vers de Virgile pour opérer un prodige. Nous n'avons nullement l'intention de contester à Ignace l'auréole qui lui a été décernée officiellement mais nous n'eussions pas été historien impartial, si nous eussions dissimulé, touchant ses miracles, un épisode qui a bien son intérêt. Depuis sa conversion, Ignace fut un homme vertueux, nous croyons qu'il n'eut que de bonnes intentions en fondant sa Compagnie; certains faits ridicules de son histoire peuvent être même imputés à ses historiens, trop désireux de faire du fondateur de leur Compagnie un homme extraordinaire. Toutefois, il nous paraît qu'Ignace conserva toujours, même après sa conversion, quelque chose d'exagéré, d'excentrique, qui tenait à une imagination ardente et nourrie des romans ridicules de la chevalerie errante. La vertu perfectionne la nature, mais ne la détruit pas.

<sup>1</sup> Preuves de ce chapitre: outre les pièces authentiques insérées dans le récit : Les *Vies de saint Ignace*, écrites par les Jésuites Ribadeneira, Mafféi et Bouhours. Le récit de Ribadeneira a surtout contribué à rendre saint Ignace ridicule au moment de sa conversion. Cet historien a vécu dans l'intimité de son héros et les Jésuites l'estiment.

V. aussi l'Histoire de la Compagnie de Jésus, par le jésuite Orlandini, livre 1, 2 et 3.

*Imago primi saeculi*, etc., ou tableau de la Compagnie de Jésus pendant son premier siècle; publié, par les jésuites belges.

<sup>2</sup> Vie du P. Balthazar Alvarez, par le P. L. du Pont, ch. 43; V. It., Alegambe, Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, p. 1.

<sup>3</sup> Quando el Padre Eterno me puso con su Higo.

<sup>4</sup> Ignace met souvent Jésus Christ sur le même rang que la Vierge, et fait de son humanité une véritable personne qui intercède pour les pécheurs. Le *Directoire pour les Exercices* a soin de faire remarquer que lorsque Ignace parle de Jésus Christ, ce n'est pas en tant que Dieu, mais *en tant qu'homme avocat et médiateur*. (Direct. in Exercit., cap. 15)

En prenant ces mots à la rigueur, et en interprétant le livre d'Ignace comme le veut le Directoire, il faudrait lui attribuer une erreur grave sur l'Incarnation.

<sup>5</sup> Tous les Jésuites affirment que ce nom a été révélé.

<sup>6</sup> Le 4<sup>e</sup> concile de Latran eut lieu en 1215, sous Innocent III, et le deuxième de Lyon en 1274, sous Grégoire X. Ils défendirent l'un et l'autre d'approuver de nouveaux ordres religieux : ce qui n'a pas empêché ces ordres de se multiplier, du consentement des papes.

<sup>7</sup> Duboulay, *Histoire de l'Université de Paris*, tome 4.  
Baptiste Le Grain, Décade de Henri le Grand.

<sup>8</sup> Orlandini, *Hist. Societ. Jesu*, lib. 3.

<sup>9</sup> Preuves de ce chapitre :

*Vie de saint Ignace*, par le Jésuite Ribadeneira;

*Imago primi saeculi*, etc. par les Jésuites belges;

*Constitutions de la Compagnie de Jésus*, édition de Prague, faite par les Jésuites;

*Secreta monita*, ou *Avis secrets* de la Compagnie de Jésus.

<sup>10</sup> Les Jésuites belges ont repris ainsi l'obéissance des Jésuites dans les gravures de l'*Imago primi saeculi*.

<sup>11</sup> Preuves de ce chapitre, outre les pièces authentiques insérées dans ce récit :

*Histoire de l'Université de Paris*, par Duboulay;

D'Argentré, *Recueil de jugements sur les nouvelles erreurs* : Registres du Parlement de Paris;

*Histoire universelle*, par A. de Thou;

*Recueil chronologique et analytique sur les Jésuites de Portugal*, par da Sylva;



*Histoire manuscrite de l'abbaye de Sainte-Geneviève;*  
*Chronique de la Compagnie de Jésus*, par le Jésuite Telles;  
*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par le Jésuite Orlandini; liv. 2 et suiv.;  
*Vie de saint Ignace et de Laynès*, par le Jésuite Ribadeneira;  
*Imago primo saeculi*, etc., ouvrage publié par les Jésuites belges.

<sup>12</sup> Orlandini, *Hist. Societ.*, lib. 7

<sup>13</sup> *II ad Thimoth.*, c. III

<sup>14</sup> C'est aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand

<sup>15</sup> On peut lire ces louanges exagérées dans la plupart des écrits des Jésuites, mais surtout dans l'*Imago saeculi*, dont nous donnerons plus tard l'analyse.

<sup>16</sup> Les Jésuites ont prétendu à tort que leurs premiers Pères étaient tous gradués dans l'Université de Paris. Trois au moins ne l'étaient pas, comme on le leur a prouvé d'après les registres de cette corporation. Aussi Duboulav se contente-t-il de dire, dans son *Histoire de l'Université*, que les premiers Jésuites prétendaient être gradués. Ce savant était trop consciencieux pour parler de cette manière si réellement ils l'eussent été.

<sup>17</sup> *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Orlandini, liv. 4 et s.;  
*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Bartoli;  
*Vies de saint François-Xavier*, par les Jésuites Turcelin et Bouhours;  
*Tableau du premier siècle de la Compagnie de Jésus*, publié par les Jésuites belges.

---

#